

Palestine

Solidarité

64

avril 2018 | 3 €

Dans ce numéro

- 2** CE QUE NOUS DIT le sort d'Ahed Tamimi
- 3** SALAH : le combat continue
- 4** NUIT DE LA LIBERTÉ Free Salah Hamouri !
- 5** LA BANDE DE GAZA : un mouoir à ciel ouvert ?
- 7** POURQUOI UN COLLOQUE DE L'AFPS le 12 février 2018 au Sénat ?
- 9** Rencontre avec KHITAM SAFFIN
- 10** RENCONTRES de femmes palestiniennes
- 12** UN RAPPORT ÉDIFIANT
- 13** LE RAPPORT 2017 DES CHEFS DE MISSION des pays de l'UE à Jérusalem
- 17** HOMMAGE
- 18** MURAD ET SHERIN, deux jeunes palestiniens contre les colonies
- 20** LA PALESTINE TISSE SA TOILE en Loire-Atlantique
- 21** PERPIGNAN : Street art pour les prisonniers palestiniens
- 22** CAMPAGNE 2018 : Justice pour la Palestine
- 24** CINÉMA : les Palestiniennes relèvent le défi
- 26** LE TEMPS de la Palestine
- 27** NOTES de lecture
- 28** ÉCHOS DU CN

70 ans après la Nakba, l'urgence de la protection du peuple palestinien

La Palestine est, par son histoire et sa civilisation, une terre d'ouverture aux autres et d'ouverture au monde. Il y a 70 ans, c'est cette société à la fois urbaine et rurale, ouverte et pluraliste qui était balayée par les milices sionistes puis par l'armée israélienne, avec la complicité de l'Angleterre et des autres puissances occidentales. C'était la Nakba, la catastrophe, un processus de destruction d'une société et d'expulsion de sa population, qui a duré tout au long de l'année 1948 et dont les 70 ans seront commémorés le 15 mai prochain. Une commémoration qui mobilisera largement les réfugiés de Gaza, de Cisjordanie, et de tous les pays limitrophes, pour nous rappeler que la résolution 194 de l'ONU n'est toujours pas appliquée, et que même l'UNRWA, qui leur fournit des services indispensables, est aujourd'hui menacée.

Nous avons choisi de faire revivre cette période tout au long de l'année 2018, par la campagne « Justice pour la Palestine » qui évoque l'Histoire et la relie à la situation présente. Car le processus de dépossession des Palestiniens de leurs villes, de leurs terres, de leur mémoire, est toujours à l'œuvre.

Israël s'est engagé dans une fuite en avant. Le couple infernal Trump-Netanyahou fonctionne à plein régime, et ne cache pas ses intentions belliqueuses. Avec la perspective particulièrement inquiétante d'une dénonciation par les États-Unis de l'accord international avec l'Iran.

Les nuages s'accumulent, et les prochaines semaines risquent d'être particulièrement graves.

Jérusalem en est le premier enjeu et le premier symbole. L'inauguration de l'ambassade des États-Unis, prévue le 14 mai prochain, la veille de la commémoration de la Nakba, sera pour tous les Palestiniens une véritable provocation. Et la loi d'annexion à Jérusalem de larges territoires de colonies peut resurgir à tout moment.

Après 11 ans de blocus, la Bande de Gaza est au bord de la rupture. C'est une catastrophe planifiée, délibérément provoquée par Israël, qui est en train

de détruire la population de Gaza malgré son énergie, son inventivité, son éducation. La population enfermée de Gaza veut le faire savoir, et c'est à balles réelles que l'armée israélienne tire sur les manifestants.

En Cisjordanie, la colonisation s'accélère, la jeunesse se révolte, les arrestations et les condamnations arbitraires se multiplient. La résistance pacifique du peuple palestinien a le visage d'Ahed Tamimi rappelant qu'il n'y a pas de justice sous l'occupation. Elle est portée par le dynamisme de sa jeunesse, mais doit faire face à une terrible répression.

Enfin, la loi sur « l'État-nation du peuple juif » va graver dans la loi fondamentale israélienne la négation du peuple palestinien, en même temps qu'une conception particulièrement dangereuse et rétrograde du projet national de l'État d'Israël.

Plus que jamais, nous allons être mobilisés aux côtés du peuple palestinien. Avec, comme toujours, la force de notre indignation et la volonté d'être compris et de rassembler largement autour de nous.

Mais nous sommes aussi porteurs de nos exigences vis-à-vis du gouvernement et du chef de l'État.

Devant la gravité de la situation et de son évolution possible, la protection du peuple palestinien n'est plus une option, c'est une obligation. Il n'est plus possible de simplement condamner, il faut agir, maintenant, y compris par des sanctions. La France doit prendre la tête d'une telle initiative de protection avec ses partenaires européens.

70 ans après la Nakba, la reconnaissance par l'État d'Israël de sa responsabilité dans la catastrophe subie par le peuple palestinien aurait été le premier pas indispensable vers la paix. Il ne viendra que le jour où Israël aura enfin rompu avec sa culture de l'impunité : à nous d'y contribuer.

Bertrand Heilbronn
29 mars 2018

Ce que nous dit le sort d'Ahed Tamimi

Quand un soldat a été bousculé et giflé sur la terrasse de la maison de Bassem Tamimi le 15 décembre dernier, il n'a pas jugé nécessaire de faire un rapport. Était-il négligent ou honteux de son intrusion, l'histoire ne le dit pas. Mais Nariman avait en mains son smartphone et publiait aussitôt sur les réseaux sociaux la scène où sa fille Ahed et sa cousine se rebellaient contre cette présence, provoquant un buzz énorme.

La vidéo devenue virale donnait à voir que, dans un village de quelques centaines d'habitants en Cisjordanie, deux jeunes filles osaient se rebeller contre la présence de l'occupant. De quoi enflammer la toile et remplir de fierté des dizaines de milliers d'internautes qui eux, n'étaient pas passés à l'action. Et des dizaines de milliers d'autres à travers le monde, estomaqués par une telle détermination et un tel culot. Entendons-nous bien : le geste d'Ahed avait du sens par lui-même, mais il n'avait de véritable portée que s'il était rendu visible. La caméra ou le smartphone sont les armes indispensables de la résistance civile, résistance qu'il est parfaitement juste de qualifier de non violente (malgré la gifle!).

Quatre jours plus tard, le 19 décembre l'armée intervenait avant le lever du jour et arrêta Ahed, sa mère et sa cousine. Sous une impressionnante série de chefs d'accusation qui pourraient valoir plusieurs années de prison.

Mauvaise pioche pour le tandem Netanyahu Liberman pourrait-on dire, car l'arrestation provoque alors un concert général de protestations. Montent au créneau Amnesty international comme HRW, et, en France, les organisations de défense des droits de l'homme comme la LDH, le MRAP ou l'ACAT. Avaaz lance une pétition qui atteint aujourd'hui 1 750 000 signatures...

Quant aux tentatives de contre-feu, elles sont dérisoires pour ne pas dire carrément ridicules. C'est un vice-ministre en charge de la diplomatie, Michaël Oren, responsable d'une « sous-commission confidentielle » de la Knesset, qui déclare que la famille Tamimi pourrait être une famille bidon composée de comédiens à des fins de propagande (avec bien sûr une fille blonde à la peau claire ou, comble du comble, des jeunes déguisés portant des casquettes de base-ball à l'envers!). De tels propos rencontrent un écho favorable dans une partie de la société israélienne qui ne peut concevoir que de jeunes palestiniens puissent ressembler à leurs propres enfants et traduit leur désarroi devant le visage de l'innocence.

Complètement dépassés, les juges militaires, aux ordres de leur hiérarchie, ne savent que faire et d'audience en

audience reportent le procès. Avec sans doute l'idée qu'en faisant traîner les choses tout va finir par se tasser. Mais chaque comparution est l'occasion d'une relance de l'intérêt médiatique et traduit l'impasse dans laquelle se sont enfermées les autorités israéliennes. Le plafond de verre médiatique, qui pèse si lourdement pour notre ami Salah Hamouri, est là percé à plusieurs reprises.

Face à Ahed, devenue une icône de la résistance et de la jeunesse palestinienne, l'occupant est condamné à perdre la bataille médiatique. Si Ahed est libérée, ce sera une victoire de la mobilisation. Si elle est condamnée, elle sera plus encore une héroïne de la cause palestinienne, et le côté inhumain de l'occupation israélienne n'en apparaîtra que davantage. Là est la force de la résistance non violente.

La seule parade que pourrait lui trouver Israël, serait de l'amener à sortir de ce terrain pour replonger dans le désespoir des actions suicidaires. Tout laisse penser qu'en dépit de toutes les provocations, le village de Nabi Saleh sera ferme dans le choix stratégique de la résistance civile de masse, à l'instar d'autres acteurs de la résistance populaire comme Munther Amira lourdement condamné le 12 mars à 6 mois de prison ferme et 5 ans avec sursis pour participation non violente à des « manifestations non autorisées ».

Jean-Paul Roche

Dernière minute

Ahed et Nariman sa mère condamnées le 21 mars à 6 mois de prison ferme avec des amendes de près de 3 000 €. Commentaire d'Ahed : « Il n'y a pas de justice sous occupation »



Ahed Tamimi pendant sa comparution devant la cour militaire, le 13 février

Salah : le combat continue

Salah Hamouri est toujours incarcéré à la prison de K'siot, dans le désert du Néguev. Après un mois de transfert punitif dans la prison de Meggido, il a été de nouveau transféré à K'siot.

Le 26 février, Avigdor Liberman a signé l'ordre de prolongation de sa détention administrative, pour une durée de quatre mois, soit jusqu'au 30 juin 2018. Malheureusement, nous n'avons aucune certitude qu'il sorte alors, car sa détention pourra être de nouveau renouvelée. Lors de l'audience du tribunal du 1^{er} mars, Salah a annoncé qu'il ne souhaitait pas prendre part à cette mascarade de justice et a demandé à son avocat de se dessaisir de ce dossier. En effet, dans le cas des détentions administratives, le tribunal se réunit mais à aucun moment, le détenu et ses avocats n'ont accès ni au chef d'accusation ni aux éléments du dossier, puisque celui-ci est classé secret. Donc, chaque audience n'est qu'une mise en scène, dans laquelle le détenu et ses avocats n'ont aucun rôle : pas la possibilité de se défendre ni même de prendre acte des accusations.

Depuis plusieurs semaines donc, les détenus administratifs décident de boycotter ainsi les audiences, car elles ne sont pas le lieu où la justice se déroule. Seuls les services de renseignements y ont un pouvoir, ils viennent exposer les éléments du dossier à la cour, en ayant pris le soin de faire sortir de la salle le détenu, ses avocats et toute autre personne. Ils sont actuellement 450 sous ce régime de détention arbitraire, sans charge ni jugement et sans savoir réellement la date de leur libération et quand ils pourront enfin retrouver la liberté et leurs proches.

Toujours interdite d'entrée en Israël, ni moi ni notre fils ne pouvons rendre visite à Salah. Je ne peux avoir de nouvelles de Salah que par ses avocats, ou quand sa mère va lui rendre visite, une fois par mois. Le consul général à Tel Aviv lui rend également aussi régulièrement visite et m'informe de son état. Il semble que Salah va bien, il garde le moral malgré le renouvellement de sa détention administrative et malgré la faible mobilisation d'Emmanuel Macron pour obtenir sa libération. Il sait que de nombreuses personnes le soutiennent en Palestine, en France, en Belgique... Cette solidarité est primordiale pour lui comme pour ses codétenus. Régulièrement, des détenus viennent le voir avec des courriers qu'ils reçoivent depuis



Salah Hamouri au parlement européen à Strasbourg

plusieurs années de leurs parrains français. Tous sont touchés par cette solidarité venue du bout du monde.

Les détenus organisent leurs journées de façon à transformer cette privation de liberté en une acquisition de savoir, ils lisent, débattent, étudient. Ils font également du sport.

Salah donne des cours de français à ceux qui le souhaitent.

Le renouvellement de la détention de Salah n'est pas une défaite pour nous, toutes celles et ceux qui se sont engagé(e)s depuis le 23 août 2017 pour défendre les droits de notre concitoyen, mais c'est une profonde défaite pour la diplomatie française.

Notre mobilisation a permis que la diplomatie française passe du silence concernant Salah à des prises de position du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et même, une demande de libération exprimée le 10 décembre par Emmanuel Macron à Benjamin

Netanyahu, sûrement bien timidement...

Ces six derniers mois nous prouvent que la solidarité et la mobilisation ne sont pas vaines. Ensemble, nous avons fait bouger les lignes et ensemble nous allons continuer, en mettant les autorités françaises face à leurs responsabilités. Nous les pousserons à faire respecter les droits de Salah et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour obtenir sa libération. Nous continuerons également d'interpeller inlassablement les médias *mainstream* qui passent sous silence cette injustice.

Elsa Lefort

Nuit de la liberté *Free Salah Hamouri !*

À l'appel du Comité de soutien à Salah plus de 400 personnes, jeunes pour la plupart, se pressent le vendredi 16 février à Ivry-sur-Seine à l'espace Robespierre pour exiger sa libération.

Toujours privé de liberté plus de 5 mois après son arrestation, Salah est détenu en Israël sous le régime de la détention administrative (6 mois de détention renouvelables indéfiniment, sans charges communiquées ni procès).

Salah, mais aussi d'autres figures emblématiques de la résistance palestinienne, victimes de cette politique d'enfermement systématique : Marwan Barghouti, Ahed Tamimi, Khalida Jarrar, bien d'autres encore... L'acharnement des autorités israéliennes constitue une attaque directe contre la société civile palestinienne dans son ensemble.

Des chiffres sont rappelés : peu de familles palestiniennes n'ont pas eu au moins un de leurs membres emprisonné depuis 1967... Un élu d'un village proche de Bourg en Bresse, lieu de naissance de la mère de Salah, rappelle qu'il est « *comme un enfant du pays* » et qu'il espère bien « *l'accueillir bientôt pour aller déguster ces spécialités de la Bresse qu'il appréciait étant enfant* » ; un autre qu'Alain Juppé, alors ministre des Affaires étrangères, avait qualifié de « vide » le dossier qui avait déjà permis la détention pour 7 ans de Salah ; un autre élu qu'« en France nous veillons sur lui ».

Salah Hamouri se préparait à rendre visite à sa femme et à son jeune fils à Paris lors de son arrestation. Son épouse, ressortissante française, a été expulsée par les autorités israéliennes l'année dernière, pour « raisons de sécurité ». Et l'inquiétant silence médiatique sur le cas Salah – à l'exception de quelques médias comme l'Humanité, Mediapart, Politis... est dénoncé. Les réseaux sociaux sont heureusement actifs.

Lors de sa première détention un camarade de Salah Hamouri lui avait dit : « *si tu sors on va plus parler de nous* ».

Nombre d'intervenants lors de la soirée ont justement élargi la formule : « *la liberté de Salah c'est la nôtre* », « *la dignité de Salah c'est la nôtre* », « *Salah est pris en otage par un État étranger* » entend-on.

Des appels au « tapage médiatique » sont lancés pour mettre en cause une politique française des droits de l'homme à géométrie variable, dans le contexte d'une évolution politique régionale menaçante. Dans très peu de jours on saura s'il « sort » ou non, si Salah Hamouri, figure emblématique de la résistance palestinienne est libéré ou non.

Nous connaissons les enjeux, nous connaissons aussi la réponse : mobilisation! ■

Christian Rubechi



La soirée de soutien à Salah, à Ivry-sur-Seine

Projetés tout au long de la soirée les nombreux témoignages de solidarité enregistrés d'élus, de responsables associatifs, de sportifs, d'intellectuels, de journalistes, d'universitaires, de « grandes voix » de la défense des droits de l'homme, montrent l'ampleur et la diversité des soutiens, la force de l'exigence de la libération de notre concitoyen, de la dénonciation de la procédure totalement arbitraire de la détention administrative.

À la tribune se succèdent débats et interventions pour dénoncer le sort réservé à Salah. La grave insuffisance des efforts diplomatiques de l'État est rappelée dans nombre d'interventions : politique du « deux poids, deux mesures » en rappelant d'autres cas de détention arbitraire de citoyens français – qui ne concernaient pas il est vrai un défenseur des droits du peuple palestinien...

Salah, bien sûr, mais aussi la politique systématique de répression massive menée par l'État israélien qui frappe également des milliers de Palestiniens emprisonnés, hommes, femmes et enfants, élus comme intellectuels et responsables d'ONG, qui permet le prononcé de très lourdes peines.

La bande de Gaza : un mouroir à ciel ouvert ?

« *Gaza, c'est tout d'abord l'enfermement.* » (*Médecins sans Frontières*)

« *Pour les habitants de Gaza, la situation est humainement intenable.* » (*P. Krahenbühl, UNRWA**)

« *...les habitants de Gaza vivent l'une des pires crises qu'ils ont connues depuis le début du siècle imposé en 2006, ... tous les secteurs vitaux témoignent d'un effondrement sans précédent menaçant de dégâts à long terme.* » (*Observatoire Euro-Méditerranéen pour les Droits de l'Homme*)

« *Ce qui me choque, c'est que dans les conférences internationales au sujet de Gaza, on parle beaucoup de résilience. Cela revient à applaudir les Gazaouis de tenir indéfiniment face à une injustice qui devrait être réglée politiquement. C'est féliciter les gens de survivre à quelque chose qui n'a pas lieu d'être.* » (*P. Krahenbühl*)

« *Il n'y a pas de crise humanitaire à Gaza.* » (*A. Lieberman, ministre israélien de la défense*)

La bande de Gaza en chiffres, rappel

La bande de Gaza c'est un territoire de 360 km², long de 45 km sur 8 km de large. Elle compte 2 millions d'habitants dont 1,31 million de réfugiés (65 %). Elle est l'un des territoires les plus denses au monde avec près de 5 500 habitants/km². 43 % de la population a moins de 15 ans. (Plateforme des ONG pour la Palestine, chiffres-clés 2017). Plus de 46,7 % des ménages sont en situation d'insécurité alimentaire. D'après l'OCHA* le taux de chômage s'élève à 46 % contre 18,7 % en Cisjordanie et atteint 64,9 % chez les jeunes. Plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

La vie quotidienne, les effets du blocus

Un rapport de l'ONU titrait en 2012 : « *Gaza in 2020 : a livable place?* » Alors qu'en 2000 seules 80 000 personnes recevaient de l'aide alimentaire, aujourd'hui elles sont plus d'un million, conséquence directe du blocus.

Depuis l'instauration du blocus israélien, aggravé par un blocus égyptien avec l'arrivée au pouvoir d'Al-Sissi, la circulation des biens et des personnes est drastiquement limitée.

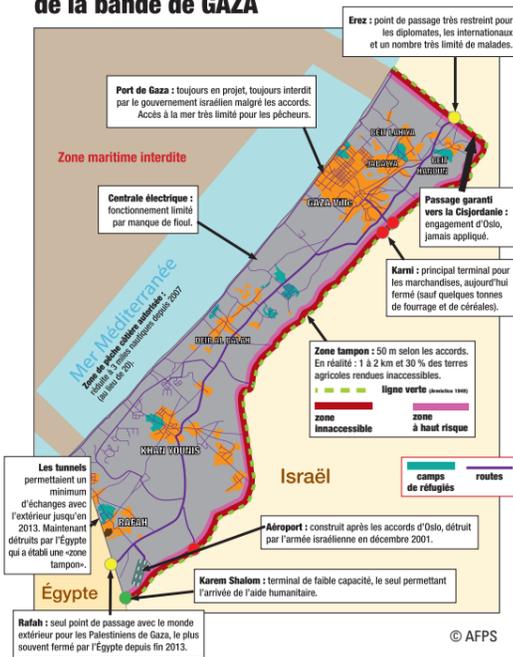
La population de la bande de Gaza ne vit pas dans une prison à ciel ouvert mais dans une cage close de toutes parts. Très peu nombreux sont les Palestiniens qui obtiennent une autorisation de sortie, que ce soit pour études, affaires, raisons médicales ou en tant que membres d'organisations internationales. L'importation de nombreux matériaux de

construction est interdite au prétexte qu'ils pourraient être utilisés à des fins militaires par le Hamas, tels le bois, les câbles électriques, le ciment, des équipements médicaux ou des ascenseurs... Ainsi, suite à l'agression israélienne de 2014, 30 000 personnes attendent toujours d'être relogées. L'exportation de produits palestiniens, qui constituait une importante source de revenus pour une grande partie de la population est devenu quasiment impossible. Commerçants, entrepreneurs, agriculteurs, producteurs sont durement frappés.

La pénurie d'électricité a de nombreuses conséquences qui affectent la vie des Palestiniens : les centrales d'épuration et de désalinisation de l'eau de mer sont constamment à l'arrêt et le fonctionnement de l'unique centrale électrique est soumis à la livraison du carburant par Israël... et à son paiement par l'Autorité palestinienne. Les habitants ne reçoivent de manière irrégulière que deux à quatre heures d'électricité par tranche de 24 heures, la conservation des aliments constitue l'un de problèmes quotidiens à résoudre pour les familles.

L'accès à l'eau potable est un problème majeur : plus de 95 % de l'eau des nappes phréatiques sont impropres à la consommation. L'eau du robinet est saumâtre. Pour MSF*, le système privé de production d'eau potable ne permet d'y remédier que de manière très imparfaite. 180 millions de litres d'eaux usées se déversent quotidiennement dans la mer polluant le littoral, privant d'un espace de liberté

Le blocus de la bande de Gaza



adultes et enfants qui ne peuvent s'y baigner, contribuant à la destruction de l'écosystème marin et la disparition des poissons, alors qu'Israël a réduit la zone de pêche à six miles (au lieu de 28). Les divisions inter-palestiniennes qui se poursuivent, malgré plusieurs tentatives de réconciliation contribuent à la détérioration des conditions de vie des Gazaouis, notamment en ce qui concerne la santé et l'électricité. La décision de l'Autorité palestinienne de réduire fortement les salaires de 60 000 fonctionnaires et celle de limiter les autorisations de transferts médicaux venant après le refus de payer à Israël la facture pour le carburant, pour faire pression sur les responsables du Hamas, affectent fortement les conditions de vie de la population.

La santé

Onze années ininterrompues d'un blocus aussi criminel que cruel et de plus en plus hermétique ont mené le système de santé au bord de l'effondrement. Des hôpitaux doivent fermer faute d'approvisionnement en électricité et transfèrent leurs patients vers d'autres établissements. Cette pénurie, organisée par l'État israélien et parfois avec la complicité de fait de l'Autorité palestinienne, affecte directement le fonctionnement des hôpitaux qui pour y suppléer doivent utiliser intensivement des générateurs. Ces appareils conçus pour fonctionner huit heures par jour et qui tournent jusqu'à 20 heures peuvent tomber en panne à tout moment, ils nécessitent une importante alimentation

en carburant dont la livraison n'est jamais certaine... avec pour conséquence le décès de centaines de patients. Les départements de dialyse et de soins néonataux intensifs qui requièrent de l'électricité 24 heures sur 24 sont particulièrement fragiles. D'après l'organisation des droits de l'homme Al-Haq, les hôpitaux sont actuellement dans l'incapacité d'effectuer leurs 200 opérations par jour « en raison de la dégradation et de la perte de centaines de réserves de sang en raison du manque de refroidissement nécessaire » À cela s'ajoute une grave pénurie de médicaments et de matériels médicaux de base, à titre d'exemple il manque 33 % du nombre total de variétés de médicaments, 70 % de soins médicaux et services aux patients cancéreux sont pratiquement arrêtés. Alors que les besoins augmentent, les hôpitaux sont confrontés à un manque de plus en plus important de personnels spécialisés, avec pour conséquence le report de milliers d'opérations urgentes qui sont repoussées parfois jusqu'à 18 mois... Et alors que le système de santé s'effondre, il est de plus en plus difficile de sortir de Gaza. 1 000 patients par mois ont besoin d'être transférés hors du territoire assiégé, Israël refuse environ 50 % des demandes (OCHA) et l'Autorité palestinienne refuse la majorité des transferts pour traitement à l'étranger.

Vers la disparition de l'UNRWA ?

Pour Netanyahu faire disparaître l'UNRWA c'est faire disparaître les réfugiés palestiniens et leur droit au retour. Après avoir déclaré Jérusalem capitale du seul État d'Israël, D. Trump vient de trancher brutalement dans le budget de l'UNRWA, amputant la participation de son pays de 304 millions de dollars, et provoquant « la plus dramatique crise financière de son histoire ». À Gaza l'UNRWA ce sont 267 écoles qui accueillent 271 900 élèves, 21 centres de santé, 116 services sociaux, 12 500 employés, la fourniture de l'aide alimentaire d'urgence à 924 000 réfugiés palestiniens. Déjà l'UNRWA a commencé à réduire ses services par des suppressions d'emplois qui ne manqueront pas d'avoir des répercussions sur les services fournis aux réfugiés et affecteront toutes les familles. Une réunion des pays donateurs s'est tenue le 15 mars à Rome pour trouver une solution à cette crise. Selon un communiqué publié le même jour la participation de l'UE au budget de fonctionnement de l'agence s'élèvera à 82 millions d'euros pour 2018.

Françoise Leblon

UNRWA : Agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens
OCHA : Agence de coordination humanitaire de l'ONU
MSF : Médecins sans frontières

Pourquoi un colloque de l'AFPS le 12 février 2018 au Sénat ?

Depuis plusieurs mois, on observe une accumulation d'événements qui tendent à dégrader notre liberté d'expression.

C'est en juin 2017 l'adoption d'une résolution par le Parlement européen en lien avec une nouvelle définition de l'antisémitisme reprise de l'alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste (IHRA), qui par nature n'a pourtant aucune valeur juridique. Depuis, le Parlement « invite les États membres et les institutions et agences de l'Union à adopter et à appliquer la définition opérationnelle de l'antisémitisme utilisée par l'IRHA, afin de soutenir les autorités judiciaires et répressives dans les efforts qu'elles déploient pour détecter et poursuivre les attaques antisémites de manière plus efficace et efficace, et engage les États membres à suivre l'exemple du Royaume-Uni et de l'Autriche à cet égard » (résolution du Parlement européen du 1er juin 2017 sur la lutte contre l'antisémitisme 2017/2692). En réponse, si le gouvernement néerlandais a fait savoir que ce qui compte c'est la loi néerlandaise et la convention européenne des droits de l'homme, notamment ses articles 10 (liberté d'expression) et 11 (liberté d'association) et a donc refusé de changer quoi que ce soit dans leurs textes, l'Allemagne a adopté cette nouvelle définition.

Dans la foulée de la recommandation faite aux États, à l'automne, sans grande surprise, on apprenait que le président du CRIF avait officiellement demandé au Premier ministre de l'adopter en France. Ainsi, dans leur newsletter du 6 novembre, on peut lire « J'ai demandé au Premier ministre, au ministre de l'Intérieur et à la ministre de la Justice de faire en sorte que cette définition, qui prend en compte l'antisémitisme comme forme nouvelle de l'antisémitisme, soit transposée dans l'arsenal législatif français ». La boucle est presque bouclée quand on sait qu'Édouard Philippe a annoncé un nouveau plan de lutte contre l'antisémitisme pour 2018-2020, dans lequel « il ne laisserait rien passer ».

D'un autre côté, ce sont les petites phrases insidieuses et répétées au plus haut niveau de l'État par messieurs Hollande, Valls, puis Macron et Philippe qui nourrissent dangereusement les amalgames : l'antisémitisme serait le nouveau visage de l'antisémitisme... Le 2 octobre, lors de ses vœux à la communauté juive, le Premier ministre a dénoncé : « la banalisation de l'antisémitisme et de sa forme réinventée qu'est l'antisémitisme ».

Parallèlement, on peut entendre ou lire, repris régulièrement par certains personnages politiques ou dans une partie de la presse que le boycott « est illégal », qu'il serait l'émanation de la haine des juifs ! On sait que nous avons une exception française, la circulaire Alliot-Marie-Mercier, qui a permis de conduire devant des tribunaux certains parmi ceux qui appellent au boycott. Ainsi, la criminalisation de la campagne BDS a déjà fait des victimes parmi les militants de la paix en France.

Pourtant, concernant les condamnations au titre du BDS, aujourd'hui, celles-ci ne reposent sur aucune loi, mais sur un jugement de la Cour de cassation, que la Cour européenne des droits de l'homme, saisie par les condamnés de Mulhouse, pourrait finalement retoquer. D'autant que



Assistance nombreuse au sénat, le 12 février



La table ronde animée par Marie-France Chatin (RFI) avec Lea Tsemel, Rebecca Vilkomerson, Hugh Lanning

la ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne, Federica Mogherini, répète que « *L'Union européenne se positionne fermement pour la protection de la liberté d'expression et de la liberté d'association, en cohérence avec la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui est applicable au territoire des États membres de l'UE, y compris en ce qui concerne les actions BDS menées sur ce territoire* ». La procédure en cours auprès de la CEDH nous permettra prochainement de clarifier la situation et espérons-le, de disculper durablement les boycotteurs. Toutefois il est impensable de rester jusque-là dans l'inaction...

Puis, l'actualité nous a rattrapés, lorsque notre association a été *blacklistée* par Israël au titre de nos actions de boycott, sans grande réaction de la part de nos représentant(e)s... Malgré nos interpellations.

Ce climat délétère et l'aggravation possible de la situation nous ont donné l'envie, mais aussi montré la nécessité et l'urgence d'opposer une réponse claire, documentée, argumentée et publique... L'idée du colloque « Israël-Palestine : a-t-on le droit de contester la politique israélienne ? » était née ! Esther Benbassa sénatrice EELV nous a permis d'en concrétiser le projet au palais du Luxembourg.

Notre ambition était d'identifier les obstacles au libre débat sur la question israélo-palestinienne et, partant, de prendre l'initiative, de contribuer à réactiver l'action et la solidarité internationale pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens. Ainsi, dès l'ouverture du colloque Bertrand Heilbronn a rappelé : « *En menant ensemble le combat pour le droit et contre l'injustice révoltante faite au peuple palestinien, nous contribuons aussi à la cohésion de la société française et à son "vivre-ensemble"* ». Face aux attaques ouvertement orchestrées par le gouvernement israélien et ses relais inconditionnels en France, il est grand temps de résister tous ensemble aux intimidations, et de reprendre la parole.

Le choix a été fait de réunir autour de plusieurs « tables rondes » des acteurs d'horizons variés et complémentaires chercheur(euse)s, journalistes, juristes, historien(ne)s acteurs associatifs français et étrangers, élu(e)s... en un très riche plateau, afin de couvrir, si possible, l'ensemble des champs relatifs à cette question par le croisement des expériences, de l'expertise, des analyses, pour essayer d'en tirer des perspectives utiles et concrètes.

Colloque à l'attention de tous et toutes, particulièrement des élu(e)s et des journalistes, d'où le choix du lieu et du jour de semaine. Mais aussi, naturellement, des militant(e)s ! Le 12 février, 200 participants se sont retrouvés attentifs et passionnés tout au long de la journée pour des échanges de haute qualité. Les retours au questionnaire d'issue du colloque témoignent de frustration par manque de temps pour le débat, de satisfaction et d'encouragements.

Parmi celles et ceux qui se sont exprimé(e)s, le message de Shawan Jabarin, directeur de l'association palestinienne des droits de l'homme Al-Haq et secrétaire général de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme nous concerne et doit nous dynamiser : « *Le monde s'approche du bord du gouffre à cause de la prédominance du langage de la force au détriment des droits de l'homme et de la justice. Dans les pays en conflit, le fossé entre le droit et la pratique s'élargit jour après jour. La Palestine est un exemple des lieux qui ont vécu des injustices historiques. Il est temps aujourd'hui de donner un sens au droit international et à la justice. La France peut jouer un rôle clé en rétablissant la considération et le respect de valeurs telles que la justice et les droits de l'homme. Ces valeurs ne doivent pas faire l'objet de négociations politiques* ».

Le président de la République et le gouvernement doivent refuser les instrumentalisation communautaires et les interventions d'États tiers dans le débat public de notre pays. Il nous revient de le lui rappeler !

Alors, pari gagné ? En partie oui. Mais il reste les suites à donner ! C'est pour faire vivre ces valeurs que le colloque s'est conclu par la publication d'une déclaration de « six principes » déjà signée par de nombreuses personnalités. Il faut maintenant la proposer, aux représentant(e)s du monde politique, syndical, associatif, des médias, dans nos départements pour la faire adopter et veiller à ce qu'ils soient respectés par le plus grand nombre. ■

Mireille Sève

Voir www.france-palestine.org/A-t-on-le-droit-de-contester-la-politique-israelienne-Un-colloque-pour-avancer

Rencontre avec Khitam Saffin

Khitam Saffin est présidente de l'Union des comités de femmes palestiniennes (l'UPWC). Son arrestation en même temps que celle de Khalida Jarrar avait soulevé l'émotion. Elle est sortie de prison depuis un mois après trois mois de détention arbitraire. Khalida elle, est toujours en détention administrative et des affiches nous le rappellent dans leur local de Ramallah.

L'UPWC créée en 1980 est composée de groupes de femmes tant dans les villages, les villes ou les universités regroupant 6 000 femmes. Elle milite pour les droits des femmes, les droits fondamentaux et les droits nationaux ; elle se revendique de gauche

mais sans référence à un parti politique. L'UPWC œuvre à faire évoluer les lois et les mentalités et aussi à aider les femmes à sortir de chez elles, à acquérir leur indépendance et à prendre leur place dans la vie économique et politique.

Le tableau que nous dresse Khitam de la condition des femmes en Palestine n'est pas réjouissant. Elle insiste sur le poids des différentes oppressions qui pèsent sur les femmes : le poids d'une société patriarcale renforcé par celui de l'occupation et des violences et frustrations qu'elle engendre.

Les crimes de l'occupation sont aussi des crimes contre les familles. Déstabiliser les familles fait partie d'une stratégie pour contribuer à déstabiliser la société palestinienne. Les femmes subissent directement et indirectement la violence de l'occupation. Tout le monde est sous pression et en bout de chaîne, les femmes reçoivent et doivent gérer toute cette agressivité. Sans compter que les violences familiales sont exacerbées par les frustrations et les humiliations que vivent les hommes au quotidien du fait de l'occupation – y compris l'emprisonnement.

Quand les pères sont en prison, toute la responsabilité de la famille pèse sur les femmes dans un contexte où dominant chômage et pauvreté. Sans parler des arrestations des enfants qu'elles vivent avec la souffrance qu'on peut imaginer.

À Gaza les questions de survie sont encore plus prégnantes avec les restrictions drastiques d'eau et d'électricité et là encore, c'est sur les femmes que pèsent la responsabilité de la survie de la famille et des enfants.

Khitam aborde également les problèmes de société et insiste particulièrement sur les mariages précoces et le trafic des femmes. Elle cite le cas d'une jeune fille à Hébron, mariée de force à 15 ans à un homme malade de 48 ans. Ces mariages relèvent du trafic de femmes car ils sont accompagnés de contrats de plusieurs milliers de dollars. Les lois sont anciennes, les faire évoluer est leur objectif. L'UPWC mène une campagne contre ces mariages précoces.

Nous abordons bien sûr la question des prisonnières politiques. Leur situation est très mauvaise car rien n'est « adapté » pour les femmes en prison que ça soit en termes d'hygiène ou de respect de l'intimité. Elles sont 69 en cette fin du mois d'octobre 2017, dont trois en détention administrative ; il y a 10 jeunes femmes de moins de 18 ans qui attendent leur sentence et neuf mères de famille.

Elles sont enfermées pour « des raisons de sécurité » créées de toutes pièces par Israël. Ces situations sont extrêmement douloureuses : quand leurs enfants viennent les voir, elles ne peuvent les serrer dans leurs bras et doivent se contenter de les voir à travers une vitre. Les visites familiales sont très compliquées et sont soumises à l'arbitraire de l'obtention de permis. Pour les enfants, au-delà du traumatisme de l'enfermement de leur mère, ces visites sont particulièrement perturbantes en raison des conditions de déplacement pour se rendre jusqu'aux prisons.

Nous terminons cette rencontre par une note positive : trois femmes qui étaient en prison avec Khitam recevaient des lettres de femmes françaises et elle nous assure que c'est une bonne chose. Le seul fait d'être appelées par leur prénom est réconfortant. Un encouragement à continuer à écrire. ■

Anne Tuillon



Avec Khitam Saffin (à gauche) et Najwa Saadeh directrice de l'UPWC

Rencontres de femmes palestiniennes

D'un voyage à l'autre on mesure à quelle vitesse la Palestine mute et se transforme. À Ramallah ou Bethlehem, partout une urbanisation fulgurante ! On y traverse des zones luxueuses ou d'extrême pauvreté. La Palestine est complexe, pleine de paradoxes. C'est aussi un pays des plus avancés pour les droits des femmes dans le monde musulman, alors, derrière l'apparence qu'en est-il de la société et des femmes plus particulièrement ? Une partie du puzzle se dessine au gré de quelques rencontres.

Rencontre avec Halim Zidane de l'union des femmes travailleuses à Ramallah. L'association existe depuis 1980. L'union développe et anime des clubs de femmes dans 58 localités en milieu rural et compte 3 000 adhérentes et 3 000 sympathisantes. Elle cherche à promouvoir leurs droits civiques, politiques et à la santé. Ces clubs sont pour certaines femmes le seul moyen de sortir de chez elles. Halim se montre inquiète de la montée des violences familiales envers les femmes et de la tendance générale à un repli

identitaire marqué par un recul de leurs libertés. Elle nous parle de femmes instruites mais frustrées, lorsque seules 19 % des femmes travaillent alors que le nombre des étudiantes est le plus élevé de la région ; de femmes qui subissent humiliation, chômage, violence, victimes d'une double peine. La première est induite par l'occupation qui génère à son tour d'autres souffrances et oppressions y compris domestiques. La Palestine compte, avec la Jordanie, le triste record du nombre de crimes d'honneur (29 en 2016 et 24 à mi septembre 2017), pour lesquels la loi prévoit pour l'homme 6 à 12 mois de prison !

Un point de vue partagé par Samia Bamieh, membre du Comité exécutif du comité technique des Affaires des femmes et membre fondateur de la Commission internationale des femmes pour une paix juste et durable entre Palestine et Israël (décédée depuis). Elle veut pourtant rester optimiste et nous dit « *Notre projet national... a été mis à mal... Dans ce contexte, avec l'impuissance des partis politiques palestiniens – un Fatah qui manque de leadership, une opposition de gauche atomisée qui se cherche –, il y a un réel danger de se replier sur la tradition qui rassure dans un climat d'insécurité... Heureusement, nous sommes encore majoritairement, une société de diversité qui ne s'est pas refermée sur elle-même* ».

Rencontre avec une pédopsychiatre responsable d'un programme de santé à Bethléem qui nous explique : face aux risques de violences et d'abus sexuels, si une jeune femme non mariée est abusée, en cas d'inceste, elle préférera ne pas en parler pour ne pas compromettre un futur mariage. Pour notre interlocutrice, il y a un progrès pour la sensibilisation aux maltraitances (femmes, enfants) dans les médias (ex-radio Nisaa) et dans les écoles. Mais il n'y a pas de cours d'éducation sexuelle avant la classe de 4^e-3^e et l'accès à la contraception est réservé aux femmes mariées qui veulent limiter les naissances. Elle précise que dans la société palestinienne encore très traditionnelle, patriarcale et clanique, la sexualité est subordonnée au mariage,



Femme de la vallée du Jourdain, village bédouin



Halim Zidane, à Ramallah, au siège de l'union des femmes travailleuses

mais ajoute que cette structure familiale qui peut opprimer est aussi facteur de résilience, car elle préserve la solidarité entre individus.

Rencontre avec Dalal Salameh, membre du Comité central du Fatah, seule femme élue sur 21 membres. Membre du Conseil exécutif de l'union des femmes palestiniennes, qui nous dit son plaisir de nous voir ici plutôt qu'en France où son voile serait interprété comme une soumission, une restriction de sa liberté.

Alors oui, les Palestiniennes ont de multiples visages. Des femmes instruites, qui semblent tout simplement libres, que l'on croise surtout dans les villes, séduisantes, actives, qui prennent la parole, rient dans la rue, sortent, fument tranquillement le narguilé au restaurant...

Des femmes que l'on rencontre, déterminées, engagées, résistantes, gardiennes de la vie sociale, soutien de famille, qui peuvent fréquenter un homme hors du mariage et qu'on emprisonne aussi. Un pays où des féministes peuvent être voilées sans que cela porte à débat.

Mais aussi des femmes opprimées. Majoritairement des femmes des champs. Souvent absentes, ou entraperçues, qui nous sont décrites comme susceptibles d'avoir à se replier dans leur maison contre leur gré. Prises dans un jeu

malsain entre isolement, difficultés d'accès au travail, société patriarcale et religion... Dépossédées, soumises, ou maltraitées, parce qu'elles sont au bout d'une chaîne d'humiliations et de droit du plus fort.

Toutes les lois ne rendent pas justice aux femmes et on mesure la fragilité de ces droits, accrue par l'humiliation subie. Des acquis fortement liés à la lutte pour l'indépendance et la reconnaissance d'un État, lutte portée aussi par les femmes, dans une société au projet laïque. Aujourd'hui, à la suite de tant d'impasses, c'est surtout aux associations qu'est dévolue la responsabilité de s'opposer au mouvement de repli identitaire et au risque d'un islamisme « plus radical » qui menace les femmes en priorité.

Vitalité et vulnérabilité de la cause féministe. Comment cela va-t-il évoluer pour elles ? Et pour eux ? Au bout du compte, une conséquence sociale de l'oppression et de la colonisation sur la société palestinienne dans son ensemble. La culture politique historique, tolérante et riche de la diversité religieuse et sociale du peuple palestinien, que l'on retrouve dans les mouvements de résistance populaire saura-t-elle avoir le dernier mot ?

Mireille Sève

Un rapport édifiant

Depuis 2005 les consuls et consuls généraux des pays de l'Union européenne à Jérusalem et Ramallah remettent un rapport annuel faisant le point sur la situation à Jérusalem. Il n'est pas officiellement rendu public mais constitue un « état des lieux » soigneusement documenté du plus haut intérêt politique.

En réalité, depuis plusieurs années des « fuites » le font parvenir à l'extérieur, mais cette année sa publication a eu des échos plus importants du fait de l'initiative de Trump reconnaissant Jérusalem « capitale d'Israël ». René Backmann pour qui il constitue un document « particulièrement riche et accablant » en a publié la version anglaise in extenso dans Mediapart, (voir la recension ci-jointe) accompagnée d'une analyse synthétique.

La tonalité d'ensemble est donnée d'entrée : « Jérusalem a une signification considérable pour les Israéliens et les Palestiniens et au-delà [...] Aussi longtemps que cette question ne sera pas résolue, il sera impossible d'espérer une paix durable fondée sur la solution à deux États » ? S'il y est fait référence au « processus de paix », on nous permettra de n'y voir qu'un « élément de langage » obligé, clairement démenti par le corps même du rapport.

Les tendances négatives relevées les années précédentes se sont amplifiées et le « *changement fondamental dans la politique des États-Unis* » aura, avec les lois en préparation à la Knesset, de graves conséquences pour la population palestinienne victime du « *charcutage des limites de la municipalité de Jérusalem* » et des constructions de colonies qui permettrait de la ramener de 37 % à 20 % de l'ensemble jérusalémite. Si l'on y ajoute les « révocations » du statut de résident (scandaleusement facilitées par la Knesset le 7 mars), on a un ensemble cohérent de violations de la 4^e Convention de Genève au service de cette politique.

Tout est fait pour rendre difficile la vie des Palestiniens, tant dans le domaine de l'habitat (refus de permis de construire et destructions de maisons « *qui exposent plus de 144 000 Palestiniens à être déplacés* ») qu'en ce qui concerne l'éducation ou l'accès à la santé, la « municipalité » consacrant 10 % de son budget à 37 % de la population.

La coupure de Jérusalem-Est de son arrière-pays par le mur de séparation et par le système des permis de circuler est un choix politique délibéré qui s'est traduit par un effondrement de l'économie et un appauvrissement brutal de la population palestinienne.

À cette fragilisation s'ajoute « *l'usage politique de l'archéologie* » directement lié à El'ad, « *organisation privée de colonisation* », et la volonté de changer les règles d'accès aux lieux saints en violation du statu quo en vigueur depuis 1967, mise en échec l'été dernier par la mobilisation massive et non-violente de la population.

À partir de tels constats, la liste des recommandations qui s'ensuivent est fournie. Elle consiste essentiellement à s'opposer à chacune des violations constatées. La plus forte symboliquement est sans doute celle concernant le rétablissement de la présence des institutions palestiniennes à Jérusalem-Est (la Maison d'Orient est fermée depuis 2001) qui marquerait dans les faits l'illégitimité de l'annexion.

Tout cela pourrait constituer une excellente feuille de route pour les pays européens. « Pourrait ». Car le rapport est l'illustration criante de la paralysie et des contradictions dans lesquelles se sont enfermés les pays de l'UE. D'un côté leurs diplomates, confrontés aux réalités du terrain, ne les esquivent pas et font preuve de courage en s'attachant par exemple à chercher à permettre aux Palestiniens de la zone C de s'y maintenir, par le financement d'un minimum d'infrastructures et de services, notamment en matière d'éducation, infrastructures et services régulièrement détruits par l'armée.

D'un autre côté, les gouvernements en place, en tout cas le nôtre, s'abritent à la fois derrière l'absence de consensus européen et derrière la fausse idée selon laquelle, pour maintenir le dialogue avec Israël, on ne peut s'opposer réellement à la colonisation, autrement qu'en paroles.

C'est la raison pour laquelle ce rapport sera, comme les précédents, considéré comme technique et n'engageant pas les gouvernements. À nous, mouvement de solidarité, de nous appuyer sur ce rapport en utilisant sa haute portée politique pour en demander compte à notre gouvernement, à l'heure où les textes « légalisant » l'apartheid se succèdent à la Knesset. ■

Jean-Paul Roche

Le rapport 2017 des chefs de mission des pays de l'UE à Jérusalem

Ce rapport a été publié dans sa version anglaise et commenté, mais non traduit en français. La qualité des données qu'il présente mérite, malgré son aridité, une recension qui ne pourra être ici que partielle par manque de place. Il comprend les éléments suivants.

1. UNE NOTE DE COUVERTURE : la tendance relevée depuis 2005 s'aggrave, accentuant « l'érosion » de la solution à deux États : isolement politique, économique et social des Palestiniens de Jérusalem-Est, nombre record de plans de colonisation y compris dans des zones cruciales pour la solution à deux États, démolition de maisons palestiniennes et éviction de leurs occupants, au bénéfice des colons, contraintes en tous genres, tensions pour Haram-Al-Sharif/Mont du Temple (termes du rapport), intervention d'une tierce partie (les États-Unis) sur Jérusalem – capitale, pour la première fois depuis les accords d'Oslo en 1993.

2. ANNEXE I DE 128 PARAGRAPHES, TRÈS DOCUMENTÉS : Relevant l'extrême importance de Jérusalem pour les deux parties « et au-delà », le rapport relève cette année l'accélération de l'exclusion des Palestiniens sur les plans politique, économique et social, tendance négative relevée déjà dans le précédent rapport, qui affecte les frontières, la sécurité et les réfugiés. (§ 1 à 4)

La récente décision de Donald Trump à propos de l'ambassade américaine, et la loi en préparation à la Knesset (votée depuis, NdR) auront des conséquences profondes sur le statut et les frontières de Jérusalem, décidées unilatéralement, et sur la solution à deux États. (§ 5 et 6) La loi aura pour effet de réduire le nombre de résidents palestiniens à Jérusalem-Est de 120 000 et d'y ajouter 140 000 colons israéliens, ce qui ramènera la part des Palestiniens de 37 % à 20 %, aggravant leur marginalisation sur tous les plans. Sont relevés les violations des obligations humanitaires d'Israël, sa politique de restriction à l'égard des constructions, les démolitions de maisons, les évictions, les conditions inéquitable de l'éducation, les contraintes et pressions économiques, les pressions sur les rares institutions culturelles qui subsistent. Résultats : difficultés socio-économiques des familles, divisions et déménagements, consommation de drogue, violences familiales, perte d'identité culturelle et haut niveau de stress et de dépression. (§ 8)

Les colonies : plus d'un tiers des colons des territoires

palestiniens occupés vivent à Jérusalem-Est. Les projets de colonisation progressent partout, visant à établir une continuité narrative juive (« depuis 3 000 ans », NdR) excluant les Palestiniens. (§ 9)

Des exemples innombrables :

➤ **STATUT DE RÉSIDENT (§ 13 ET SUIVANTS) :** précarisés sans cesse, 14 595 Palestiniens porteurs d'ID – Carte d'identité spécifique – ont perdu ce statut entre 1967 et 2016, ce que le rapport qualifie de « déportation douce » (§ 14). Les ID sont systématiquement réexaminées, gênant les familles, et souvent leur prorogation refusée pour diverses raisons, le plus souvent arbitraires et imprévisibles.

➤ **DÉPLACEMENTS DEPUIS ET VERS JE (§ 20 ET SUIVANTS) SYSTÉMATIQUEMENT GÊNÉS, CONTRARIÉS ;** les permis d'accès à Jérusalem-Est sont irrégulièrement accordés, suspendus arbitrairement, sans droit de passer la nuit à JE, les fermetures des checkpoints parfois très longues (11 jours de suite en octobre 2017 pour des fêtes juives), les chrétiens n'obtiennent pas toujours l'accès à Jérusalem-Est pour les fêtes chrétiennes. Résultat : outre le stress et la conscience de l'injustice, l'étranglement économique des Palestiniens.

➤ **ÉDUCATION (§ 34 ET SUIVANTS) :** là encore obstacles et gênes diverses sont régulières de la part des autorités israéliennes : manque de locaux (seules 50 % des demandes sont satisfaites), pression foncière et immobilière pour empêcher la construction d'écoles, démolitions, décrochages massifs d'élèves (un tiers), manque chronique d'enseignants bien formés (ceux de l'Université d'Al Qods, maths et sciences en particulier) dont l'accès aux lieux d'enseignement est régulièrement gêné, retardé (voir plus haut) ; les programmes et instructions sont contrôlés par Israël, qui incite par des pressions financières à « israélien » les contenus d'enseignement ; 200 manuels palestiniens nouveaux ont été saisis par les autorités israéliennes en août 2017 ; le nombre d'élèves suivant les programmes israéliens traduits en arabe a ainsi été multiplié par 3,5 entre 2013 et 2017, afin

d'occulter l'identité culturelle et historique palestinienne.

Dans le supérieur, les diplômés de l'Université d'Al Qods ne sont pas reconnus par Israël, avec les conséquences qu'on devine sur l'emploi et l'économie.

Rappelons que 700 mineurs en âge scolaires sont détenus en 2017.

► **SANTÉ :** (§ 45 et suivants) les six hôpitaux de Jérusalem-Est, les mieux équipés de Palestine, en grande difficulté financière, sont accessibles aux titulaires d'ID qui paient leur cotisation aux Israéliens... qui les reversent (ou non, ou peu), accessibles aussi aux Palestiniens de Cisjordanie, avec permis d'entrée à Jérusalem-Est. En août 2017, 45 % des permis pour raison sanitaire ont été retardés ou refusés. Difficultés d'approvisionnement en médicaments et d'accès pour les médecins.

► **ÉCONOMIE :** (§ 51 et suivants) 37 % de la population pour 10 % du budget : secours, services, poste, banques, ordures ménagères, assainissement... sont négligés et Jérusalem-Est, coupée de son arrière-pays végété. Les réglementations contraignantes imposées gênent les TPE et PME, les plus nombreuses à Jérusalem-Est : investissements trop rares, et baisse de compétitivité. La part du PIB de Jérusalem-Est dans celui de la Palestine a baissé de 15 % à moins de 7 % depuis les accords d'Oslo. Les banques israéliennes basées à Jérusalem-Est refusent de servir les Palestiniens. S'ensuivent chômage, travail non qualifié, nécessité d'aller travailler en Cisjordanie, pouvoir d'achat en baisse ; le taux de pauvreté est ainsi passé de 64 % en 2006 à 75 %. En appauvrissant Jérusalem-Est, par le levier économique, Israël veut forcer les Palestiniens à s'exiler. Même le tourisme traditionnellement important profite essentiellement aux colons israéliens (El'Ad), qui détiennent les infrastructures modernes et modifient la narration historique de la ville.

► **TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES :** (§ 60 et suivants) contrôlant de plus en plus les investissements, les connexions (tram et bientôt téléphérique), Israël « mange » Jérusalem-Est et développe un « apartheid routier » minant la continuité territoriale et coupant Jérusalem-Est de Bethléem et du reste de la Cisjordanie.

► **INSTITUTIONS PALESTINIENNES :** (§ 64 et suivants) Israël a fait le vide à Jérusalem-Est, fragmente la société palestinienne, en perte d'identité culturelle et politique : fermant, en 2001, la Maison d'Orient qui abritait le ministère palestinien pour les affaires de Jérusalem, fermant la Chambre de Commerce arabe en 2017, isolant hôpitaux et université, Israël n'a plus d'interlocuteurs à Jérusalem-Est.

► **EXPANSION COLONIALE :** (§ 67 et suivants) Israël empêche Jérusalem de devenir, comme prévu par le droit international, la capitale de deux États : 3 000 logements construits à

Jérusalem-Est en 2017, 867 000 habitants vivent à Jérusalem, dans les frontières unilatéralement définies en 1967, 215 000 sur 615 000 colons vivant à Jérusalem-Est aux côtés de 317 000 Palestiniens environ. Israël intensifie, au plus haut degré depuis 20 ans, sa politique d'isolement de Jérusalem-Est, avec des lois inéquitables, et ce malgré les condamnations internationales.

L'exemple de Silwan (§ 75 et suivants) illustre bien cette politique : gestion directe par les colons d'El'Ad, évictions (loi expulsant les Palestiniens locataires à la 3^e génération), infrastructures, archéologie, tourisme, narration... Voir le projet intégré de « cité de David », le projet touristique de Kedem, le projet de téléphérique en direction du Mont des Oliviers.

Évictions, et même risque de « déplacement forcé » (§ 102), démolitions y compris punitives, partition forcée, appauvrissement général engendrent des violences dûment classées dans le rapport (§ 105 et suivants)

Le rapport se termine sur les aspects religieux (§ 122 et suivants) et les questions de droits d'accès, de liberté de culte et de pèlerinage, menacés ; les communautés chrétiennes (grecque orthodoxe, catholique romaine, arménienne) voient leurs membres s'exiler : 8 % sous le mandat britannique, 4 % en 1948, moins de 2 % en 2017.

3. RECOMMANDATIONS (ANNEXE 2)

1. Réaffirmation de la politique de l'UE.
2. Nécessité de contacts bi et multilatéraux sur le statut de Jérusalem-capitale des deux États.
3. Dialogue avec Israël pour maintenir le caractère de JE et renforcer la présence palestinienne. [...]
7. Restauration de la présence et des institutions palestiniennes à Jérusalem-Est.
8. Sauvegarder la diversité de Jérusalem, le patrimoine et l'identité palestiniennes.
9. Protéger la population palestinienne et contrer les menaces à l'encontre de la solution à deux États.
10. Combattre l'installation des colons.
11. Promouvoir le développement social et économique de Jérusalem-Est et de ses banlieues.
12. Soutenir un espace socio-économique intégré entre Jérusalem-Est, le reste de la Cisjordanie et Gaza.

4. **ANNEXE 3**, de faits et chiffres sous forme de tableaux synthétiques comptabilisant les violences de tous ordres perpétrées à Jérusalem-Est, de 2000 à 2017. ■

La Nakba

La Nakba (catastrophe en arabe) correspond à l'expulsion entre fin 1947 et 1949 de 750 000 à 800 000 Palestiniens du territoire qui sera celui de l'État israélien. Ils deviennent ainsi des réfugiés soit sur le territoire de la Palestine mandataire soit dans les pays voisins. Cet événement ne peut être compris qu'à travers l'examen de trois mythes essentiels du sionisme.

Premier mythe : la Palestine : une terre sans peuple ?

Quelques étapes de la démographie palestinienne :

En 1880, la population palestinienne est de 460 000 ha et compte 3 % de Juifs dont la moitié vit à Jérusalem. Elle s'est accrue de 36 % depuis 1850. Au début de la première guerre mondiale, la Palestine compte près de 800 000 habitants parmi lesquels on peut compter environ 8 % de Juifs. En 1941, la population juive représente 30 % des 1,6 million d'habitants de la Palestine sous mandat britannique.

En 1950, du fait de l'expulsion de plusieurs centaines de milliers de Palestiniens hors de la Palestine historique et de l'arrivée de plus de 550 000 Juifs, la population juive revient majoritaire : le remplacement voulu des Palestiniens par les Juifs a bien eu lieu en quelques années. Une forte immigration fait progresser la part de la population juive jusqu'à 65 % dans la première moitié des années 70. Le fort taux d'accroissement naturel palestinien, associé à une faible immigration juive de 1975 à 1989, puis à partir de 2003, amène un rééquilibrage des deux populations (environ 50 % en 2016).

Le plan de partage proposé en 1947 par l'ONU est inacceptable pour les Palestiniens. La population totale de la Palestine est composée pour deux tiers de Palestiniens et un tiers de Juifs. Ces derniers possèdent 7 % de la propriété foncière. Dans ce plan, l'État juif obtiendrait 55 % du territoire palestinien, l'État arabe 44 %. Les 1 % restant sont une zone internationale autour de Jérusalem et Bethléem.

On voit à travers ces données que la Palestine n'est pas une terre sans peuple. Dès le XIX^e siècle la démographie palestinienne est dynamique. Un penseur sioniste comme Ahad Ha'Am écrivait en 1891 : « nous avons l'habitude de croire à l'étranger que la Palestine est une terre presque entièrement désolée, un désert non cultivé... En réalité, elle ne l'est pas : sur cette terre il est difficile de trouver un champ de terre arable non semée... »

Deuxième mythe : le combat de « David contre Goliath »

« Les chiffres ne mentent pas, mais les menteurs adorent les chiffres ». Mark Twain

« 700 000 Juifs se mesurent à 27 millions d'Arabes »

Ce propos de Ben Gourion situé uniquement sur un plan

démographique travestit volontairement plusieurs faits incontestables :

La guerre connaît deux phases distinctes. La première oppose les Palestiniens à la Hagana et aux milices juives Irgoun et Lehi et dure de novembre 1947 à mai 1948. La seconde dure jusqu'à janvier 1949. Les Palestiniens sont marqués par les pertes subies lors de la répression de la grande révolte de 1936-1939. De nombreux dirigeants ont été tués, emprisonnés ou exilés. La population palestinienne n'est pas prête à suivre le mufti de Jérusalem et son Haut Comité arabe (HCA). Sa politique refusant tout compromis est considérée comme trop guerrière. Le HCA refuse également toute discussion avec les représentants de l'ONU.

L'accord clandestin passé entre Golda Meïr et le roi Abdallah de Transjordanie le 17 novembre 1947 (douze jours avant le plan de partage des Nations unies). La Légion arabe, seule armée digne de ce nom, s'engageait à ne pas franchir les frontières du territoire du futur État juif en contrepartie de la possibilité d'annexer la Cisjordanie. Cet accord parachève les liens étroits établis dès la fin de la première guerre mondiale entre la Transjordanie et le mouvement sioniste. Les seuls combats entre l'armée israélienne et les forces d'Abdallah se situent à Jérusalem pour lequel le plan de l'ONU avait prévu un statut international.

L'armée de libération arabe composée pour l'essentiel de volontaires des pays arabes, compte en mars 1948 de 5 000 à 6 000 soldats au lieu des 10 000 prévus. Les forces arabes n'ont pas de stratégie d'ensemble et les groupes palestiniens ne sont le plus souvent que des forces de défense locales armées d'un matériel vieillot.

Fin 47, les forces armées juives comptent déjà 50 000 hommes. À partir de mars 1948, la Tchécoslovaquie en accord avec l'URSS assure un approvisionnement conséquent en armes qui, ajouté à celles fabriquées par la Haganah ou achetées en Occident, assure une réelle supériorité aux forces qui seront constituées le 30 mai 1948 en forces de défense d'Israël.

Sur toute la période des combats, les forces armées israéliennes se renforcent en effectifs et en armements. Le haut niveau d'entraînement (en particulier celui des officiers), la très bonne coordination et une motivation très forte liée à l'histoire (antisémitisme européen et génocide) lui assurent une grande efficacité.

Ben Gourion note en mars 1948 qu'« Il est désormais clair que, si nous avons affaire aux seuls Palestiniens, tout irait pour le mieux. La majorité écrasante d'entre eux ne veut pas nous combattre, et tous ensemble ils sont incapables de nous

résister, même au stade actuel de notre organisation et de notre équipement. »

Sur le plan diplomatique les grandes puissances (États-Unis et URSS en tête) soutiennent Israël. L'opinion publique mondiale connaît désormais le drame des survivants des camps de la mort. L'Agence juive plaide avec brio sa cause s'appuyant sur l'histoire, la Bible, le génocide en Europe, les réalisations économiques juives en Palestine. *A contrario* le Haut Comité arabe ne fait aucun effort pour expliquer la situation des Palestiniens en particulier aux membres de l'Unscop. Les États de la Ligue arabe ne font pas davantage preuve de souplesse et de pédagogie. Les interlocuteurs de ces deux structures ne peuvent comprendre qu'il s'agit d'autochtones aux prises avec une colonisation pas encore en recul dans le reste du monde.

Troisième mythe : les Palestiniens ont quitté leurs foyers sur ordre des dirigeants arabes

Un rapport des services de renseignements israéliens cité par Benny Morris note : « *au moins 55 % du total de l'exode ont été causés par nos opérations* », auxquelles s'ajoutent les opérations de l'Irgoun et du Lehi qui ont directement causé environ 15 % de l'émigration. En y ajoutant les ordres directs d'expulsion et des formes de guerre psychologique on arrive à 73 % de départs directement provoqués par les Israéliens. Dans 22 % de cas, le rapport met en cause les « peurs » et la « crise de confiance » répandues dans la population palestinienne.

« *Il n'existe pas de preuve attestant, écrit-il, que les États arabes et le Haut Comité arabe souhaitaient un exode de masse ou qu'ils aient publié une directive générale ou des appels invitant les Palestiniens à fuir leurs foyers (même si, dans certaines zones, les habitants de villages spécifiques ont reçu de commandants arabes ou du HCA l'ordre de partir, essentiellement pour des raisons stratégiques).* » Quant aux fameuses exhortations qu'auraient diffusées les radios arabes, on sait depuis l'étude de leurs programmes enregistrés par la BBC qu'il s'agit d'inventions pures et simples.

Certes, dans les semaines suivant le plan de partage, il y eut 70 000 à 80 000 départs volontaires de Palestiniens, pour

l'essentiel des propriétaires terriens aisés et des membres de la bourgeoisie urbaine. Mais après ? Le même rapport des services de renseignement de la Hagana, daté du 30 juin 1948, estime à 391 000 le nombre de Palestiniens ayant déjà quitté le territoire alors aux mains d'Israël. Quant aux appels arabes locaux à la fuite, ils n'entrent en ligne de compte que dans 5 % des cas. Comme le soulignait Benny Morris, les archives réfutent formellement cette thèse.

L'exemple de Jaffa illustre bien la situation générale : l'Irgoun, considère cette ville où vivent entre 70 000 et 80 000 Palestiniens comme un « cancer » au cœur du futur État israélien. Après une semaine de bombardements intenses et de combats acharnés il n'en reste plus que 4 000 à 5 000.

Au total, les estimations les plus sérieuses considèrent que 750 000 à 800 000 Palestiniens sont expulsés du territoire qui sera celui de l'État d'Israël. Les expulsions durent jusqu'à la mi 1949 et concernent même des villages qui collaboraient pourtant avec les autorités juives depuis 1937. Pour 1948, 615 localités palestiniennes sont détruites (26 localités juives). Dès les expulsions réalisées, les destructions ou réoccupations par des familles juives prennent le relais sous l'impulsion de Yosef Weitz directeur du Fonds national juif qui déclarait dès 1940 « *Il doit être clair qu'il n'y a pas d'espace dans le pays pour deux peuples...* ». Il y a donc eu un véritable transfert et de fait « nettoyage ethnique » pour reprendre le titre d'Ilan Pappé. La controverse sur la nature du « plan Dalet : plan d'expulsion ou plan militaire » n'est peut-être pas si essentielle. Cette expulsion s'adapte parfaitement au fait que fondamentalement et depuis longtemps les sionistes n'envisagent pas la formation d'un État juif où les juifs seraient minoritaires. L'interdiction, faite aux Palestiniens d'un retour possible dans leurs foyers confirme qu'il s'agissait d'une orientation politique, contraire aux décisions de l'ONU, pas toujours exprimée pour des raisons diplomatiques évidentes, mais inscrite très profondément dans les esprits des dirigeants juifs. La poursuite constante de cette politique jusqu'à nos jours confirme ce constat. En fin de compte, en 1949, Israël occupe 78 % du territoire de la Palestine mandataire et la population palestinienne du nouvel état est réduite à 160 000 individus pour 1 000 000 de Juifs. ■



Pascale Charlot

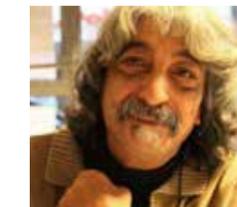
Bel hommage pour notre amie Pascale Charlot, ce 16 février, autour de ses deux fils et de sa famille. Avec ses collègues du conseil départemental où elle était une responsable de service estimée, avant sa retraite toute récente. Avec sa chorale, et de nombreux membres de notre association. Sensible depuis longtemps à la cause palestinienne, Pascale adhère il y a trois ans et part en Palestine avec une mission. Révoltée par l'injustice qu'elle a vue, elle s'engage dans l'association : CA et bureau local, puis CN et Bureau National en juin 2017. Pascale a piloté nos deux éditions du cinéma palestinien... Gros travail et beau succès de notre GL et de sa commission culture qui ont apprécié ses

qualités d'organisation et de diplomatie. Pascale « *apportait ses compétences, sa volonté, son inventivité, sa chaleur humaine...* » a justement témoigné Bertrand Heilbronn au nom de l'AFPS nationale. Forte de ce succès, Pascale préparait la venue à Nantes des deux jeunes d'Hébron et une nouvelle mission en Palestine « *Pour être au plus près des gens* ». Pascale, tu venais de nous dire : « *Dès mars il faut préparer notre semaine cinéma 2019* ». Ton départ laisse un grand vide. À nous de te faire honneur. En Palestine, lors de nos missions, nous penserons bien à toi. À Nabi Saleh, ou à « La maison chaleureuse » qui accueille des enfants en grande difficulté du camp de réfugiés de Jénine et dont le projet te tenait à cœur.



Patrick Beaunieux

Ayant adhéré à l'AFPS-14 en 2006, Patrick en a été président de 2011 à octobre 2016, un mois avant l'AVC qui lui ôta parole et mobilité, et alors que la maladie de Charcot l'obligeait à user d'un fauteuil roulant depuis 2014. Élu au CN de l'AFPS de 2009 à 2011, cette expérience l'a conduit à porter un regard critique lucide sur les instances nationales, et à mettre son énergie et son intelligence au service des Palestiniens au niveau de l'AFPS du Calvados. Conscient que seule la mobilisation des citoyens pourrait faire en sorte que les droits des Palestiniens soient reconnus, il amena l'AFPS-14 à répondre à l'appel de la société civile palestinienne en adhérant au mouvement BDS-France. En 2010, au nom du GT Résistance populaire, il a rencontré les Tamimi à Nabi Saleh. Il y a été frappé par les violences perpétrées par les colons tout proches et par l'armée qui s'est en particulier efforcée de casser l'unité de ce village en ciblant les femmes et les enfants. Ceci, alors qu'à Nabi Saleh règnent une détermination et une ouverture, une égalité entre hommes et femmes, des prises de décision démocratiques remarquables, toutes valeurs plus que chères à Patrick. Il a su impulser à Nabi Saleh, en y associant de nombreux autres acteurs la participation à l'encadrement de plusieurs camps d'été, la renaissance d'un festival culturel... En France, il a organisé en 2013 une tournée de trois femmes de Nabi Saleh qui a marqué les esprits, qu'il a accompagnées de bout en bout au mépris de sa fatigue, ainsi que la venue, trois années de suite, en Normandie de six jeunes de Nabi Saleh dont, en 2014, Ahed Tamimi. Que la présence de Patrick dans nos cœurs et esprits soit, pour l'AFPS, un guide pour la suite à donner à cette solidarité active avec les Palestiniens !



Nazim Khalfa

Le 26 janvier dernier nous avons eu l'immense tristesse d'accompagner pour un dernier hommage notre ami Nazim Khalfa du GL Centre Bretagne (Finistère). Nazim était né à Alger en 1950. Il y a vécu jusqu'à l'âge de 19 ans avant de venir en France poursuivre des études d'architecte. L'Algérie où vit encore une partie de sa famille, il l'a toute sa vie portée dans son cœur. Fils d'un éminent dirigeant du Parti Communiste Algérien, compagnon de lutte d'Henri Alleg, Nazim apprend très vite ce que représente le combat de ceux qui s'opposent à l'ordre colonial et luttent pour l'indépendance et la liberté de leur pays. La leçon est forte et deviendra le fil rouge de sa vie. Devenu enseignant, l'indignation à fleur de peau pas une lutte sociale ne le laisse indifférent et l'engagement internationaliste est pour lui une évidence. Son adhésion à l'AFPS se fait après un premier voyage en Palestine en 2001 au sein d'une délégation de Carhaix emmenée par le maire Christian Troadec. Fondateur du groupe local de France Palestine Solidarité Centre Bretagne, Nazim en restera le président pendant 15 ans. Durant toutes ces années, il sera de tous les combats pour le peuple Palestinien et mènera à bien de nombreuses actions de solidarité avec le camp de réfugiés d'El-Arroub où il se rendra à plusieurs reprises. Son rôle est décisif pour qu'en 2010 le jumelage entre Carhaix et le camp d'El-Arroub soit officiellement signé. Nous renouvelons ici toutes nos condoléances à sa famille et au GL Centre Bretagne. La Palestine résistante vient de perdre l'un de ses plus fidèles amis et nous aussi...

Murad et Sherin, deux jeunes palestiniens contre les colonies

Ville la plus ancienne et la plus peuplée de Cisjordanie, Hébron est aussi celle qui cristallise le plus la violence des colons. C'est à Hébron que la première colonie israélienne Kiryat Arba été construite, c'est à Hébron que le colon israélien d'origine américaine Baruch Golstein tua 29 Palestiniens en 1994 dans le Tombeau des Patriarches.

Après le massacre, des magasins palestiniens furent fermés, des portes de maisons scellées et des familles barricadées dans leurs maisons. Tout le secteur autour du tombeau des Patriarches, dont la rue Shuhada a été vidé de la quasi-totalité de sa population palestinienne. Points de contrôle (checkpoints), murs, barrières : le quartier est complètement bouclé et interdit d'accès aux Palestiniens à l'exception des quelques familles qui résistent en continuant à y vivre.

À Hébron, le processus de nettoyage ethnique est à l'œuvre à marche forcée. Seules quelques familles palestiniennes survivent encore dans ce secteur ciblé où se sont installés quelques centaines de colons « protégés » par plus de 2000 soldats.

Ces colons sont parmi les plus extrémistes, virulents et violents, ils attaquent et harcèlent régulièrement les Palestiniens. Tandis que ces colons se promènent librement en arborant des armes, les Palestiniens font face à de nombreuses restrictions dont les checkpoints qui empêchent les enfants d'aller à l'école et à leurs familles de mener une vie normale.

Le reste de la vieille ville est également particulièrement sinistré. Elle est sous administration et contrôle israélien. Les habitants y sont également quotidiennement harcelés par les colons. Les habitations sont rénovées par le comité de réhabilitation de la ville d'Hébron pour aider les habitants à rester ou revenir y habiter. Les boutiques peinent à rester ouvertes. Ici, « rester c'est résister » prend tout son sens.

Youth Against Settlements (YAS) (La jeunesse contre les colonies) est une organisation composée de Palestiniens défenseurs des droits humains et de volontaires internationaux qui rédigent des témoignages concernant les violations des droits humains, soutiennent les habitants d'Hébron et prônent l'égalité, la liberté et la justice. S'opposer aux



Sherin et Murad, de Youth against settlements

colonies israéliennes est leur principale activité. Ils aident certaines familles d'Hébron à résister pour leur permettre de rester dans leurs maisons. Ils organisent aussi des activités scolaires, des réunions et des activités pour enfants. En 2014, YAS a créé un jardin d'enfants à Hébron. Depuis que l'occupation israélienne a pris le contrôle de la vieille ville, les enfants palestiniens n'avaient plus de terrain de jeu. YAS travaille actuellement à la construction d'un cinéma dans une ancienne usine palestinienne désaffectée.

La campagne *Open Shuhada Street*, (Ouvrez la rue Shuhada), milite contre la fermeture de cette rue aux Palestiniens ainsi que contre toutes les restrictions dans la ville d'Hébron. Elle tend à sensibiliser la communauté internationale afin que cesse l'impunité d'Israël et pour en finir avec le système d'apartheid israélien et la construction de colonies illégales à Hébron.

Dans le cadre de sa campagne 2018, *Justice pour la Palestine*, l'AFPS a invité deux jeunes militants de *Youth against settlements* pour relayer et soutenir leur campagne

Open Shuhada Street. Murad Amro et Sherin Eitedal ont ainsi sillonné la France pour 10 étapes : Guyancourt, Bourg en Bresse, Valence, Nîmes, Agen, Bordeaux, Nantes, Nancy, Lille, Paris.

Un documentaire réalisé par Issa Amro, fondateur de *Youth against settlements* était proposé en introduction des conférences. Les faits qui y sont relatés – humiliation par l'armée d'occupation et harcèlement des colons, vie normale impossible – et les témoignages recueillis dressent un tableau révoltant de la situation faite aux Palestiniens dans la « ville fantôme ». L'exposé de Murad et Sherin permettait ensuite de comprendre le caractère systématique des politiques de nettoyage ethnique à l'œuvre à Hébron. Ces rencontres avec Sherin et Murad ont été passionnantes et riches en émotions ; leurs témoignages ont permis de faire savoir ce que représente l'occupation, la colonisation mais aussi la résistance non violente que prônent ces jeunes.

Ils ont passé deux jours dans la région bordelaise où le groupe local de l'AFPS, Palestine 33 avait préparé un programme riche et varié.

Ils ont été reçus officiellement par le maire de Saint-Pierre d'Aurillac où le drapeau palestinien flottait aux côtés du drapeau français ce qui les a particulièrement émus. Cette ville a une tradition de la solidarité avec la Palestine. Elle est jumelée avec un village de la bande de Gaza, Al-Qarara, et poursuit une coopération décentralisée avec la ville de Tubas en Cisjordanie.

Le député France insoumise de la troisième circonscription de Gironde, Loïc Prudhomme, les a reçus pendant plus d'une heure. Il est solidaire de la Palestine, a signé pour la libération de Salah et a programmé une visite à Georges Ibrahim Abdallah à Lannemezan.

La réunion publique à Talence a rassemblé une cinquantaine de personnes intéressées et émues.

Le dimanche ils étaient invités à rencontrer les participants du tournoi de football en salle « Socœur » organisé par une association d'étudiants de l'Institut de formation d'études musulmanes d'Eysines en solidarité avec la Palestine. Ils ont été particulièrement contents de rencontrer à cette occasion des dizaines de jeunes qui ne se déplacent pas aux réunions. Cette rencontre a été particulièrement chaleureuse.

Le samedi soir c'est avec une grande satisfaction qu'ils ont – enfin – pu se détendre et visiter Bordeaux. Le dimanche, ascension de la Dune du Pyla au sommet de laquelle ils ont hissé haut les couleurs de la Palestine.

Sherin et Murad remercient chaleureusement nos amis de Bordeaux de leur avoir offert ces moments de détente et d'insouciance.

À deux reprises, à Bourg-en-Bresse et Agen, Murad qui est ingénieur agricole a également pu visiter des serres et enrichir ses connaissances en matériel agricole et variétés de plantes mais aussi échanger sur les méthodes de travail.

Durant ces 10 jours, ce sont plus de 600 personnes qui ont pu entendre et rencontrer Sherin et Murad témoigner de la

violence de l'occupation et de la colonisation. Plusieurs quotidiens régionaux ont relaté les rencontres. À chaque étape la traditionnelle photo avec les pancartes de la campagne *Open Shuhada street* marqueur de cette campagne de solidarité internationale relayées sur les réseaux sociaux.

En conclusion de chaque rencontre ils ont demandé aux participants de venir voir ce qui se passe sur place à Hébron, de manifester de la solidarité à l'égard du peuple palestinien, d'informer famille et amis de ce qui se passe à Hébron, et d'écrire à nos élus et à l'ambassade d'Israël pour exiger du gouvernement israélien qu'il respecte les droits humains, mette fin à l'occupation et ouvre la rue Shuhada.

Anne Tuillon

La Palestine tisse sa toile en Loire-Atlantique

Une semaine du film palestinien, « La Palestine au-delà des images », a été organisée sur le département de Loire Atlantique du 10 au 16 janvier par l'AFPS44, en collaboration avec 15 cinémas et six partenaires associatifs. Semaine relayée par les programmes de ces cinémas, par les calicots de la ville de Nantes, par des radios locales, par la presse et leurs pages locales des 13 villes concernées... en complément de nos flyers, et affichettes, diffusés en grand nombre.

Notre préprogramme a été très bien reçu fin novembre dans les files d'attente de la 39^e édition du réputé Festival des 3 Continents. Il a permis d'informer sur la richesse du cinéma palestinien un public non « branché » Palestine, venant aussi d'autres régions ou pays, et a permis échanges et contacts avec des élèves de deux lycées, section cinéma, et d'une école de cinéma. Le film *Wajib* a ouvert ce festival en l'absence de sa réalisatrice Annemarie Jacir... présente à notre soirée d'ouverture avec son film *When I saw you* se passant dans un camp de réfugiés!

Visibilité renforcée de la Palestine et de l'AFPS dans le département

Onze films présentés, 24 séances, 1 855 entrées (1 150 lors de l'édition 2017). Ce bilan est le fruit d'un travail bien en amont, dès avril, par notre commission culture, et des leçons de la première édition. Pas simple de mettre en musique les souhaits et disponibilités des 15 salles de projection, des quatre réalisatrices et réalisateurs, l'animation (jusqu'à six salles le même jour), le financement...

Les débats notamment ceux avec les réalisatrices et réalisateurs, présents lors de huit séances, ont été très riches sur les thèmes, le scénario, la réalisation, le jeu des acteurs... Un éclairage particulier a été apporté sur les Palestiniens vivant en Israël (*Wajib*, *On récolte ce que l'on sème* de Alaa Ashkar), sur les prisonniers et la souffrance psychique (*Ghost Hunting* de Raed Andoni et *Derrière les fronts* d'Alexandra Dols), sur la question homosexuelle et son instrumentalisation par Israël pour blanchir sa politique (débat avec Jean Stern auteur du *Mirage Gay à Tel Aviv*) après le film *Je danserai si je veux*. Nous avons dû refuser



plus de 60 personnes pour ces deux derniers films qui ont attiré un public nouveau, jeune, intéressé par les thèmes abordés, et avec qui nous restons en contact.

L'oppression au quotidien, Gaza, l'impunité d'Israël, le BDS notamment le boycott culturel ont été abordés dans la plupart des débats.

Depuis la première édition des liens se sont créés et consolidés avec les responsables de salles, les bénévoles des cinémas associatifs, et certains élus. Trois autres cinémas associatifs (au nombre de 35 sur le département) sont demandeurs pour la prochaine édition. Des séances dans des villes où nous sommes très peu implantés ont bien marché.

Nous avons réfléchi sur l'enjeu de cet événement pour en garantir la pérennité dans le paysage culturel du département, en développant les partenariats et en conjuguant la programmation avec l'ensemble de nos actions.

Suite aux débats, nous avons recueilli de nombreuses adresses mail pour recevoir notre lettre d'info AFPS 44 ce qui élargit encore nos publics. La culture palestinienne a aussi été valorisée par la vente de livres et sa richesse culinaire autour d'« apéros » à chaque séance, avec huile de Palestine, Zaatar et pain palestinien.

Élargir et mutualiser

Au-delà de notre semaine cinéma nous cherchons à nous saisir de manière adaptée des nombreux événements culturels du département pour faire connaître la culture palestinienne et alerter sur l'instrumentalisation par Israël de la



culture pour normaliser l'occupation. Par exemple par la diffusion de tracts à l'entrée du Hellfest, très gros festival des musiques extrêmes à Clisson ou aux Biennales internationales du spectacle pour les professionnels et acteurs culturels (BIS) : 1 500 tracts diffusés juste après notre semaine cinéma.

François Leroux



Perpignan : Street art pour les prisonniers palestiniens

Belle initiative du GL de Perpignan qui fait preuve d'inventivité pour rendre visible la cause des prisonniers et la résistance populaire.

Le 13 mars, jour anniversaire de la naissance de Mahmoud Darwich, date choisie en Palestine comme « journée de la culture », a été celle de la présentation à la presse par le « Collectif 66 Paix et Justice en Palestine » des points forts prévus au programme de la saison « 2018 Le Temps de la Palestine 66 ».

Le premier événement de la campagne à Perpignan a été présenté à la presse puis exposé sur les murs de la ville : une série d'œuvres de street art spécialement conçues pour l'affichage dans les rues du centre et de la vieille ville de Perpignan. Ce sont des dessins réalisés à la suite de notre mission pour les prisonniers en Palestine, ou de dessins réalisés à partir de documents sur Salah Hamouri, Ahed Tamimi, Marwan Barghouti et Magde Ziade.

Le résultat est là avec ces dessins au fusain et l'émotion partagée, gage de futures mobilisations. Rendez-vous le 17 avril.

Premières organisations du département parties prenant de l'initiative : AFPS, Mouvement de la Paix, Coup de soleil des PO, LDH, MRAP, CUP, UD CGT, NPA, PCF, PG, Au cœur de l'Humanité 66

JP

Campagne 2018 : Justice pour la Palestine

Dans le prolongement de la campagne 2017 l'AFPS a logiquement engagé une nouvelle campagne : 2018 Justice pour la Palestine

En 2018 nous voulons commémorer la Nakba – la catastrophe – au cours de laquelle, 80 % de la population arabe palestinienne sera expulsée de ce qui deviendra Israël, plus de 500 villages palestiniens et 11 quartiers de villes palestiniennes seront détruits ou rasés, environ 800 000 Palestiniens seront expulsés vers le Liban, la Jordanie, la Syrie, Gaza, la Cisjordanie et deviendront réfugiés.

Nous voulons aussi dénoncer les politiques d'expulsion et de dépossession qui sont toujours à l'œuvre aujourd'hui.

DES DOCUMENTS SONT À LA DISPOSITION DES GROUPES LOCAUX POUR LEURS ACTIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE : un document qui rappelle ce qui s'est passé en 1948 et démontre de quelle manière les politiques d'expulsion et de dépossession sont toujours à l'œuvre en 2018, une exposition reprenant les éléments du document, un document 2018 l'année des réfugiés palestiniens qui rappelle la situation des réfugiés palestiniens et la nécessité de l'application du droit international pour qu'ils puissent enfin exercer leurs droits ainsi qu'une filmographie et une bibliographie sur la question des réfugiés. Une banderole et un autocollant 2018 Justice pour la Palestine.

POUR AIDER À LA COMMUNICATION une page dédiée sur le site de l'AFPS où figurent les outils de campagne et sont annoncés les rendez-vous et événements organisés mais aussi une page Facebook Justice pour la Palestine, campagne 2018 qui a pris la suite de celle de la campagne 2017. Depuis décembre 2017, nous rappelons les attaques subies par les villages palestiniens. Viendront ensuite des témoignages de réfugiés.

L'AFPS – AVEC SES 100 GROUPES LOCAUX – VA MULTIPLIER TOUT AU LONG DE CETTE ANNÉE ACTIONS ET INTERVENTIONS POUR QUE LES DROITS DU PEUPLE PALESTINIEN SOIENT ENFIN RECONNUS.



Des tournées de militants venus d'Israël ou de Palestine ont déjà eu lieu : en février, deux militants de l'association Youth against settlements de la ville d'Hébron se sont rendus dans 10 villes de France pour témoigner de la situation faite aux Palestiniens dans leur ville et en mars, Éléonore Merza, cofondatrice de l'ONG anticolonialiste israélienne DeColonizer s'est rendue dans six villes pour partager sa conviction qu'Israël doit reconnaître sa responsabilité dans la Nakba et rendre justice aux Palestiniens pour que le vivre ensemble soit enfin possible

Des événements nationaux comme un concert le 15 mai au Cabaret sauvage pour marquer la date de la Nakba dans une ambiance festive et combative et affirmer que le peuple palestinien est debout, fort de sa culture et de sa résistance et que la solidarité internationale n'est pas un vain mot. Des initiatives des régions comme une marche de Meurthe-et-Moselle vers Paris le 15 mai émailleront aussi cette année.

Conférences, participation à des festivals de cinéma palestinien, des événements culturels, des rendez-vous militants, nombre de rendez-vous de cette année seront articulés autour des questions liées à la Nakba et aux réfugiés.

L'ANNÉE 2018 SERA AUSSI MARQUÉE PAR L'ANNÉE CROISÉE FRANCE ISRAËL qui va être utilisée par Israël pour tenter de redorer son blason et de faire oublier qu'il viole tous les jours le droit international et les droits humains. La mise en

lumière de la culture palestinienne est une réponse à la saison croisée France-Israël mais aussi la dénonciation de cette saison comme outil de propagande.

LES CAMPAGNES RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE PALESTINE, libération des prisonniers politiques palestiniens et soutien à la résistance palestinienne, Boycott Désinvestissement Sanctions seront aussi au cœur de 2018, Justice pour la Palestine.

› Après la décision de Trump de considérer Jérusalem comme capital d'Israël, entérinant ainsi la violation du droit international par Israël, la France et l'Union européenne doivent donner force au Droit et reconnaître l'État de Palestine.

› Un instrument de l'oppression du peuple palestinien par Israël est la répression féroce à l'encontre de toutes celles et ceux qui s'opposent à sa politique. Focus particulier pour la libération de Salah Hamouri. Mais aussi, Ahd Tamimi, Munther Amira, Khalid Jarrar et Marwan Barghouti.

› Les violations permanentes des droits humains et du droit international par Israël malgré les condamnations de la communauté internationale n'auraient pas pu continuer aussi longtemps sans l'impunité dont Israël bénéficie depuis 70 ans. La campagne BDS, campagne citoyenne et non violente, vise à mettre fin à l'impunité d'Israël.

› **NOMBRE DE CES RENDEZ-VOUS S'ENTENDENT AVEC NOS PARTENAIRES** de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine ou du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens. Leurs campagnes pour la libération des prisonniers politiques palestiniens, en faveurs des défenseurs des droits humains, pour l'interdiction des produits des colonies, contre les déplacements forcés de populations... croisent les nôtres.

Nous sommes également partie prenante de l'initiative « Le Temps de la Palestine » dont il est question plus loin. ■

Anne Tuillon

Université d'été 2018

L'Université d'été 2018 de l'AFPS aura lieu du samedi 7 juillet à 14 heures au mardi 10 juillet à 12 heures au CISL – Ethic Etap à Lyon (CISL : 103 Boulevard des États-Unis - 69 LYON 8^e)

Nous n'avons pas à ce stade le détail de son déroulement, mais ces trois journées seront articulées autour du thème général : « forces citoyennes et forces politiques en Palestine » avec des conférences. Une soirée chansons et 2 soirées visites de Lyon en petits groupes sont déjà prévues. Le programme complet avec le nom des intervenants sera communiqué ultérieurement ainsi que les informations pratiques.

Les inscriptions sont individuelles. Dès que les bulletins d'inscription seront transmis, ils devront être adressées par courrier postal accompagnées du chèque de réservation de 30 € (à l'ordre de AFPS 69) au groupe local organisateur.

Concert #Justice4Palestine

Le 15 mai, 70^e anniversaire du « jour de la Nakba », sera un temps fort de notre Campagne 2018 « Justice pour la Palestine », marqué par un grand concert à Paris.

L'événement, #Justice4Palestine, se déroulera au Cabaret Sauvage, lieu de spectacles bien connu des Parisiens, dans le parc de la Villette. Initiative de l'AFPS, la soirée sera placée sous le label « le temps de la Palestine ».

La programmation n'est pas encore définitive, nous savons déjà que s'y produiront HK Acoustique, Le TactiCollectif (Motivés sound machine), une formation d'Al Kamandjati, le quartet franco palestinien de Mohamed Najem et ses amis... Il y aura aussi un temps de prises de paroles, des stands et notre exposition Campagne 2018...

Mais pour réussir cette soirée, nous avons besoin de l'engagement, de l'imagination et de la présence de nombreux amis.

Alors réservez la date, organisez des covoiturages ou des trajets en car... Bravo au GL de Meurthe-et-Moselle Nord qui organise une marche sur Paris pour cette date emblématique ! Et si vous ne pouvez pas venir, participez en soutenant financièrement l'événement.

Nulle part en France, la Nakba ne doit être occultée !

**Bon de souscription à découper
« #Justice4Palestine » Concert de solidarité
15 mai 2018 à Paris.**

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Mail : _____

Chèque à l'ordre de l'AFPS avec mention au dos « concert 15 mai ».

Coupon-réponse à renvoyer à : AFPS 21 ter rue Voltaire 75011 Paris.

Don ouvrant droit à déduction selon les conditions générales prévues à l'article 200 du code général des impôts.

Un reçu fiscal vous sera délivré.

Cinéma : les Palestiniennes relèvent le défi

Le cinéma palestinien, malgré le manque de moyens et les difficultés de tous ordres, se porte plutôt bien. C'est un cinéma original, en témoigne par exemple le succès rencontré lors de leur récente diffusion par les films *Ghost Hunting* du cinéaste Raed Andoni, de *Wajib* de Annemarie Jacir, ou de *Route 60* par Alaa Ashkar. L'occasion de revenir brièvement sur l'histoire de ce cinéma, avec une attention particulière accordée aux réalisatrices palestiniennes.

PREMIÈRE PARTIE : LES PIONNIÈRES*

À l'origine...

Le film que l'on considère comme le premier long-métrage palestinien, *Le rêve d'une nuit*, de Salah Baderkhan, tourné en Palestine en 1948, a disparu.

De fait, le premier documentaire réalisé par un réalisateur palestinien et encore visible est *Ils n'existent pas* (1974) de Mustafa Abu Ali, un des créateurs de la section cinéma de l'OLP, au Liban. Les films palestiniens de ces années-là sont des films militants et des films d'hommes.

Le nom d'une seule femme apparaît, Khadijah Abashneh épouse de Abou Ali, cinéaste et responsable des archives du cinéma palestinien à Beyrouth jusqu'en 1982 (invasion du Liban par l'armée israélienne). De la même façon que les Palestiniens des années 60 entrent en résistance et prennent les armes pour dire qu'ils existent, de même ils s'emparent des caméras pour se raconter et raconter leur histoire.

Comme l'explique la réalisatrice Annemarie Jacir : « *Nous avons été réduits à l'invisibilité tout au long de nos vies... nos voix ont été tuées; dans les années 1970, 1980, nos écrivains, nos artistes ont été assassinés. Il y a ce silence imposé qui a duré, qui dure encore, et le cinéma est juste un moyen différent de s'exprimer.* »

La date retenue pour le premier film de fiction de stature internationale est *Noces en Galilée* de Michel Khleifi, (1987). Peu à peu, le cinéma palestinien se développe et connaît le succès avec *Intervention divine* de Elia Suleiman, prix du jury à Cannes en 2003. Ces films touchent surtout un public occidental mais sont peu vus en Palestine où il n'existait (et n'existe encore)

quasiment aucune salle de cinéma et, avant les années 2000, ni festival ni école d'audiovisuel.

Les premières cinéastes

Lema Salem, de l'Université de Bir Zeit, professeur de langue et littérature anglaise à l'Université de Bir Zeit (dans *Women in contemporary palestinian cinema*), écrit : « *Le cinéma fait par des femmes a émergé des marges d'un cinéma marginal, le cinéma palestinien* » et ces marges ont été occupées par des pionnières qui, dans les années 80/90, ont réalisé des documentaires remarquables et primés dans des festivals internationaux.

Les plus connues, Carol Mansour, Maï Masri, Norma Marcos, Maryse Gargour sont nées avant 1967 et se sont formées en exil. Où qu'elles soient nées et aient vécu, elles se veulent palestiniennes et engagées. Leurs documentaires, qu'ils soient courts ou longs, ont souvent obtenu des prix dans les festivals. Elles sont avant tout pragmatiques :



Norma Marcos



Carol Mansour

montrer le réel, tenter de faire bouger les choses. Pour Carol Mansour : « *Une image vaut plus de mille mots. Je filme les injustices dans l'espoir de changer la perception des gens sur la misère, les réfugiés, les travailleurs immigrés.* ».

Portrait de cinéastes qui ont ouvert la voie

► Carol Mansour, née en 1961 au Liban, a vécu au Canada et en Égypte; elle tourne des films qui sont le reflet de ses engagements sociaux et politiques : le sort des enfants des rues *Des enfants invisibles : 100 % asphalte*, celui des travailleuses émigrées, *Maids in Lebanon* sur les employées de maison sri lankaises etc.. *Nous ne pouvons pas y aller maintenant, mon ami* (2014) raconte l'histoire des réfugiés palestiniens de Syrie exilés au Liban. Son nouveau film, *La Palestine de fil en aiguille*, (2017) donne la parole à douze Palestiniennes qui, à travers l'analyse de ce que la broderie traditionnelle représente pour elles, évoquent leur pays et leurs luttes.

► Maï Masri, née en Jordanie en 1959, a étudié aux États-Unis et vit à Beyrouth. Elle a co-réalisé plusieurs documentaires avec son mari, Jean Chamoun sur les conséquences de la guerre sur les femmes et les enfants. *Sous les décombres* en 1983, *Fleur d'ajonc*, *Femmes du sud-Liban...* Son premier court-métrage en solo, réalisé en Palestine en 1990, en tournage caché, *Les enfants du feu*, porte sur la première Intifada. Elle met en avant des situations qui touchent les femmes et les enfants et leur donne la parole. Elle est la seule des quatre à être passée à la fiction avec *3 000 nuits* (2017), histoire inspirée de sa rencontre avec une ancienne prisonnière incarcérée pour huit ans sous l'accusation de terrorisme : comment survivre, enceinte

puis jeune mère dans une prison israélienne, en butte aux vexations, injures et attaques des femmes israéliennes prisonnières de droit commun, puis à la séparation d'avec son enfant ? un grand film sur le courage des femmes prisonnières, leur quotidien, leur solidarité.

► Norma Marcos, née à Bethléem en 1951, passe par les États-Unis puis s'installe à Paris. Réalisatrice, écrivaine, journaliste, elle se dit « *Palestinienne vivant entre deux mondes, à partager*

entre ici et là-bas » et « *féministe de cœur* ». Elle a coréalisé plusieurs documentaires avant de travailler seule. En 1994, elle signe *L'espoir voilé*, quatre portraits de Palestiniennes loin des clichés. Ses autres films évoquent son pays natal – *En attendant Ben Gourion*, *fragments d'une Palestine perdue* – la mort d'une militante française, *Wahdon*. Le dernier, *Un long été brûlant en Palestine* (2017) raconte la guerre de 2014 contre Gaza, vue depuis la Cisjordanie.

► Maryse Gargour, née à Jaffa, a grandi au Liban, étudié en France et vit à Beyrouth. Journaliste, productrice, elle aussi est une cinéaste engagée depuis une Palestinienne face à la Palestine en 1988 jusqu'à sa dernière production *À la rencontre d'un pays perdu* en 2013, où elle donne la parole à des Français qui vivaient en Palestine avant la création d'Israël. Son film le plus connu, *La Terre parle arabe*, 2007, croise les voix de l'historien Nur Masalha et la sienne pour raconter, archives et documents officiels à l'appui, la spoliation de la Palestine et le nettoyage ethnique réalisés par Israël.

Ces premières cinéastes – dont la liste n'est pas exhaustive mais qui sont les plus « productives » et connues – sont suivies, après les accords d'Oslo, à partir du milieu des années 90, par une jeune génération de femmes qui investissent tous les lieux de tournage et tous les métiers : écriture de scénarii, production de films, réalisation, et passage du documentaire à la fiction, ce format permettant des œuvres plus personnelles, plus esthétiques, plus intimes, moins « militantes » à première vue mais toujours engagées. ■

Colette Berthès

*À suivre dans le prochain numéro de Pal Sol

Le Temps de la Palestine

L'année 2018 marque le 70^e anniversaire de la création d'Israël en 1948. Année anniversaire de réjouissances pour les uns, année commémorative synonyme de catastrophe, de Nakba, pour les Palestiniens.

AFPS y a répondu par l'élaboration de sa campagne « 2018 – Justice pour la Palestine » qui va se développer tout au long de l'année. Des amis de la Palestine et associations ont tenu à faire entendre haut et fort la voix de la Palestine durant cette année, mettant en avant la culture palestinienne en fédérant les initiatives artistiques et culturelles. Ainsi est né l'appel intitulé *Le Temps de la Palestine*, lancé par le milieu culturel en France. Une initiative à laquelle l'AFPS s'est immédiatement associée, ainsi que d'autres personnalités, collectifs et associations, rendue d'autant plus nécessaire par l'instauration officielle d'une « saison croisée France Israël » sous l'égide de l'Institut Français (EPIC, opérateur du ministère chargé des Affaires étrangères et du ministère chargé de la Culture pour l'action culturelle extérieure de la France).

Cet appel est un bon moyen de mobiliser de nombreuses personnalités du monde artistique et de les associer à nos initiatives. Il se présente sous forme d'une pétition qui regroupe aujourd'hui près de 5 000 signatures.

« Nous, artistes, travailleurs culturels, citoyens engagés, défenseurs des droits humains, associations, solidaires des campagnes BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), amoureux de la liberté, disons : cela suffit, **2018 doit être le temps de la Palestine, l'année de Jérusalem et de Gaza.**

Nous sommes choqués de voir notre pays, la France, prêter la main à la gigantesque opération de propagande d'un régime de colonisation, d'oppression et d'apartheid qui foule délibérément le droit international, tout en présentant une façade attractive avec l'aide de véritables diplomates culturels.

Depuis plus de 70 ans, les Palestiniens appellent à la reconnaissance de leur histoire et de leurs droits.

Leur droit à l'Humanité et à l'existence sur leur terre.

Depuis 70 ans ces droits sont niés. Occupation, bouclages, violences, massacres, expulsions, annexion, apartheid... forment le quotidien de tout un peuple.

Depuis 70 ans, la Nakba, la catastrophe de 1948, continue, sous le regard, au mieux gêné, au pire complice de la communauté internationale. Et la culture palestinienne n'est pas plus épargnée.» (extrait)

Nous invitons à la signer et à la faire circuler largement, disponible par le lien : <http://letempsdelapalastine.wesign.it/fr>

Le collectif Le Temps de la Palestine s'organise et s'élargit progressivement

Un logo a été adopté qui peut être utilisé pour les événements organisés localement.

Une lettre est publiée chaque semaine, envoyée aux individus et associations signataires, qui donne des informations générales et diffuse un agenda qui indique les événements culturels mis en place localement.

D'ores et déjà, cette initiative a permis d'apporter une réponse au Festival de la création audiovisuelle internationale (FIPA) qui se déroulait à Biarritz en janvier et tendait à mettre Israël à l'honneur.

Le lancement de l'opération auprès de la presse sera effectué officiellement début mai.

Les groupes locaux AFPS ont été encouragés à organiser et à s'associer aux événements culturels de cette année et mettant la culture palestinienne à l'honneur.

Des initiatives locales pourront ainsi s'inscrire sous ce logo et compléter l'agenda qui recense l'ensemble des initiatives prises à cet effet.

Michel Basileo

- site de l'Appel : www.letempsdelapalastine.fr/
- Facebook : <https://www.facebook.com/Le-Temps-de-la-Palastine-968608033286962/>
- Instagram : <https://www.instagram.com/letempsdelapalastine/>
- Twitter : <https://twitter.com/LeTempsdeLaP>
- adresse contact : letempsdelapalastine@gmail.com



Notes de lecture

Un chant d'amour Israël-Palestine, une histoire française. Alain Gresh et Hélène Aldeguer, 2017, La Découverte, 192 p, 22 €.



Ce « chant d'amour » est une œuvre qui évoque 50 années de relations franco-israélo-palestiniennes en alliant rigueur scientifique (aussi bien par des remarques de contextualisation que par les très nombreuses citations authentiques des acteurs) d'un des meilleurs connaisseurs du Proche-Orient et illustration originale d'une jeune bédéiste prometteuse jouant en permanence

sur les effets saturés et contrastés de trois couleurs symboliques, le bleu, le blanc et le rouge : c'est une histoire en BD de cette période où les auteurs mettent en parallèle l'évolution du conflit israélo-palestinien, les grandes étapes des relations que la France entretient à la fois avec Israël et avec la Palestine et l'évolution de la place au cœur de la société française de la question israélo-palestinienne.

Après un prologue qui donne la clé du titre (une phrase prononcée le 17 novembre 2013 par François Hollande lors d'un dîner privé à la résidence de Benjamin Netanyahu à Jérusalem : *même en chantant aussi mal que je chante [...], j'aurais toujours trouvé un chant d'amour* – d'amour pour Israël et ses dirigeants.) et une brève note sur les origines du conflit, l'ouvrage déroule quatre parties qui correspondent à quatre phases de la diplomatie française :

- le splendide isolement du général de Gaulle 1967-1969,
- la France s'ouvre aux Palestiniens 1969-1981,
- quand les idées françaises s'imposent 1981-1993,
- un tournant silencieux 1993-2017.

Ce « chant d'amour » montre comment, à partir de la condamnation de l'agression israélienne de 1967 par de Gaulle, la diplomatie française a joué un rôle d'avant-garde en promouvant, contre les États-Unis, Israël et certains pays européens, les principes du droit international et notamment le droit à l'autodétermination pour les Palestiniens et la nécessité de négocier avec l'OLP ; puis comment cette diplomatie s'est progressivement délitée en rejoignant l'OTAN pour aboutir, sous la présidence de François Hollande, à

tenter d'assimiler antisionisme et antisémitisme et à criminaliser le mouvement pacifique BDS.

Cet ouvrage à la forme novatrice devrait permettre de toucher un public nouveau différent, aussi n'hésitez pas à l'acheter, pour vous ou pour l'offrir!

Palestine. Un peuple, une colonisation. Le Monde diplomatique, Manière de voir n° 157, février-mars 2018, 100 p, 8,50 €.



Tous les deux mois, *Le Monde diplomatique* publie un dossier sur différentes thématiques, sociales, historiques ou géopolitiques dans une collection intitulée *Manière de voir*. Parmi les derniers numéros on peut citer « Cuba », « Travail, combats et utopies ». Chaque dossier comprend 20 à 30 articles dont beaucoup ont été publiés, plus ou moins récemment, dans les numéros

mensuels de Monde diplo et quelques inédits ; on y trouve en outre divers documents : bibliographies, références à des sites, encadrés sur un sujet précis, photos, cartes, graphiques, BD... En bref, un dossier à la lecture agréable tout en étant très instructif.

Le numéro sur la Palestine ne fait pas exception à la règle : composé de trois parties (*Une guerre de cent ans, Résistances et Une question internationale*) il offre des points de vue différents mais complémentaires (avec lesquels on peut être en accord ou pas) sur le plus vieux conflit politique de notre planète et qui, malheureusement, ne semble pas devoir se terminer dans un avenir proche. À noter une carte intéressante de la région de Jérusalem qui montre l'imbrication des colonies dans le tissu urbain palestinien de Jérusalem-Est, le tracé très complexe du mur et les difficultés pour les Palestiniens d'aller de Ramallah à Bethléem (20 km à vol d'oiseau) mais 50 km par une route coupée par checkpoints, soit environ 5 heures de trajet!

Jacques Fontaine

Échos du Conseil National

Le Conseil National des 17 et 18 mars à Nanterre avait un ordre du jour copieux.

Il a commencé par une intervention d'Alain Gresh intitulée « la position française sur la question palestinienne : sur quoi peut-on peser ? » A. Gresh considère que le 11 septembre 2001 constitue une rupture importante dans les relations internationales : désormais, la « guerre contre le terrorisme » et l'islamisme radical sont au cœur des préoccupations des puissances occidentales et, globalement, c'est l'action militaire qui est privilégiée (stratégie qui dure encore aujourd'hui). Cette stratégie entre en résonance avec celle de la droite dure israélienne que Netanyahu avait théorisé une dizaine d'années plus tôt. C'est aussi à cette époque que l'échec du processus d'Oslo devient patent et qu'il n'y a plus de perspective politique.

La politique diplomatique française va accentuer un tournant silencieux à partir de 2004/2005 (cf aussi la note de lecture de l'ouvrage *Un chant d'amour*, p 27). La France ne fait plus aucune pression sur Israël, les grandes organisations sont moins actives, la campagne BDS connaît des difficultés, et les ingérences israéliennes, relayées par un CRIF de plus en plus extrémiste, se multiplient.

La question palestinienne reste une question centrale : c'est la dernière question coloniale, c'est une question-clé pour le monde arabe qui alimente les mouvements les plus radicaux. Israël ne peut avoir la paix et les territoires, mais il est indispensable de rééquilibrer le rapport de force, aussi bien par l'action des sociétés civiles (BDS, mobilisation des associations, lobbying auprès des cabinets ministériels...) que par celle des gouvernements. Les possibilités d'action du gouvernement français ne manquent pas : reconnaissance de l'État

de Palestine, abrogation de l'accord d'association, pressions économiques, nécessité d'un visa pour les colons...

La campagne « 2018 : Justice pour la Palestine » a occupé une large part du reste de l'après-midi. Cette campagne fait suite à la campagne 2017 ; elle est principalement axée sur la mémoire de la Naqba et à ses conséquences (dépossession réfugiés...). En plus du matériel 2017 toujours d'actualité (bibliographie, chronologie...) de nouveaux documents ont été produits (banderole, autocollant, exposition, fiches Naqba et réfugiés...) ; des tournées, des conférences, des festivals de cinéma ont déjà eu lieu ou sont programmés. Un concert au « Cabaret sauvage » est organisé le 15 mai sous le label « le temps de la Palestine ». Plus que jamais en cette année de promotion israélienne « Saison croisée France-Israël », il est nécessaire de réaffirmer l'exigence de justice pour la Palestine.

De nombreux points que je ne développerai pas ont été abordés le dimanche matin (BDS, prisonniers, Jérusalem, université citoyenne à Grenoble, départ de la LdH du Collectif national). Mais nous devons répondre, après deux années de stagnation, à une diminution d'environ 5 % des adhésions et à la trop faible part des jeunes. Cette évolution est différenciée : une minorité de groupes continue à progresser, d'autres sont stables, mais trop nombreux sont ceux qui régressent. C'est pourquoi un plan de développement des groupes locaux a été mis en place pour relancer une dynamique positive. La visibilité et la notoriété de l'AFPS devront être améliorées et les réseaux sociaux développés.

Jacques Fontaine

Trimestriel édité par l'Association
France Palestine Solidarité
(AFPS)

Directeur de publication :
Bertrand Heilbronn

Comité de rédaction : Michel Basileo,
Jacques Fontaine, Jacques Fröchen,
Françoise Leblon, François Leroux,
Jean-Marc Lévy, Marie Pochon,
Jean-Paul Roche, Mireille Sève

Président de l'AFPS :
Bertrand Heilbronn

Maquette et mise en page :
Jean-Marc Lévy

CPPAP : N° 0504 G 83106

Imprimerie : Chevillon imprimeur
26, boulevard Kennedy
89100 Sens

Association France Palestine Solidarité
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris (M° Rue des Boulets)
Tél. : 01 43 72 15 79
Fax : 09 56 03 15 79
CCP : La Source 34 521 83 N